

Mémoire. Avant la journée nationale d'hommage.

L'honneur des harkis

Hélie de Saint-Marc le jeudi, 22/09/2011 dans **Valeurs actuelles**



L'ancien président de la République Jacques Chirac a institué en 2001 une journée nationale d'hommage aux harkis, chaque année le 25 septembre. Pour le dixième anniversaire de cette journée, Marcela Feraru, cinéaste d'origine roumaine, vient de faire à ceux-ci un présent magnifique. Elle leur a en effet consacré un film qui rend leur honneur à ces hommes trahis qu'une entente de fait entre les autorités de l'époque et le nouveau pouvoir installé par elles en Algérie a semble-t-il voulu



déconsidérer, sinon faire disparaître.

Nous avons pu voir ce film en avant-première, il nous a profondément émus. Il sera prochainement diffusé sur la chaîne Histoire et en DVD. Jean Piat en dit le commentaire.

La fille d'un harki recherche et veut aujourd'hui comprendre les raisons qui ont amené son père à s'engager du côté de la France. C'est le fil rouge de ce film, qui va apprendre sans doute aux générations qui n'ont pas connu la guerre d'Algérie quelques vérités dérangementes et jusqu'à présent souvent occultées. Des entretiens riches en anecdotes pleins d'émotion et de vérité, ainsi que des documents d'archives, font revivre cet idéal d'une Algérie nouvelle et fraternelle où les communautés auraient pu vivre en paix.

C'était cet idéal qui en particulier animait les officiers des fameuses SAS, ainsi que les harkis et les moghaznis. Et c'est aussi cet idéal qui, confronté à la terreur et aux injustices du FLN (l'historien algérien Mohammed Harbi y voit « le motif principal de l'engagement massif des harkis »), amena quatre fois plus d'Algériens de souche à combattre au sein de l'armée française plutôt que dans l'ALN. Qui peut ignorer les fraternisations de mai 1958, réellement inoubliables pour ceux qui les ont vécues ?

C'est à ces hommes et à ces familles, auxquels les plus hautes autorités de l'État avaient dit : "Venez à la France, elle ne vous trahira pas!", que ce film rend justice de leur fidélité. À Mostaganem, le FLN abattra à neuf reprises le porte-drapeau des anciens combattants musulmans. Neuf fois, un autre volontaire viendra prendre sa place. Pour l'immense majorité des harkis, on sait qu'ils resteront fidèles à la France jusqu'au bout, alors même que les signes d'un probable abandon devenaient chaque jour plus manifestes.

Évidemment, ils l'ont chèrement payé. Désarmés par les autorités françaises, puis livrés par les accords d'Évian à la merci d'un adversaire vaincu au plan militaire mais vainqueur politique, des dizaines de milliers d'entre eux furent exécutés dans des conditions horribles... et une indifférence à peu près générale.

Ceux qui purent être sauvés, parfois avec leurs familles, le furent grâce à des officiers qui eurent le courage de contrevenir à des instructions formelles visant à laisser sur place harkis, goumiers et moghaznis, leurs soldats. Ils échappèrent ainsi aux conséquences de ce que Maurice Allais, unique Français prix Nobel d'économie et partisan de l'indépendance de l'Algérie, qualifia de « *décision barbare qui restera comme un opprobre ineffaçable pour notre pays... un crime contre l'humanité* ».

Près de cinquante ans ont passé depuis cette tragédie. Et après de longues années d'isolement et de deuil, les descendants de nos frères d'armes, les fils et les filles des harkis, ont peu à peu réussi à prendre leur place au sein de la société française.

Restait encore toutefois à leur rendre leur fierté en réhabilitant les engagements de leurs pères et à faire connaître aux Français d'aujourd'hui ce qu'ils doivent d'estime et de reconnaissance à ceux qui ont combattu aux côtés de la France en Algérie pour une noble cause.

Ce film va contribuer profondément à cette prise de conscience. Peut-être fallait-il ici un regard neuf et étranger à la guerre d'Algérie. Au nom de tous ceux que cette tragédie a meurtris dans leur chair, et sinon dans leur âme, que Marcela Feraru en soit vivement remerciée.

Hélie de Saint Marc est l'auteur de **L'Aventure et l'Espérance**, Éditions Les Arènes.
Le général **François Meyer** est l'auteur de **Pour l'honneur... avec les harkis**, CLD Éditions.
Harkis, l'histoire d'un abandon, DVD à commander sur www.boutique.ecpad.fr

Guerre d'Algérie.

Harkis, la déchirure

[Laurent Dandrieu](#) le jeudi, 15/09/2011 dans **Valeurs actuelles**

Un remarquable documentaire retrace la tragédie des harkis, victimes expiatoires de leur fidélité à la France.

Le Prix Nobel d'économie Maurice Allais voyait dans l'histoire des harkis « *l'histoire d'un crime, d'un véritable génocide commis au nom de la France* » et décrit leur abandon par les autorités françaises aux couteaux des bouchers du FLN comme l'« *une des plus grandes ignominies, l'une des plus grandes hontes de toute l'histoire de France* ». Double tragédie puisque, à l'horreur des massacres qui firent 60 000 à 80 000 victimes parmi eux après les accords d'Évian,



s'ajoute le déni de mémoire, les harkis restant les grands oubliés de l'histoire de France contemporaine et les accusations de trahison, qui fleurissent toujours dans les discours des autorités algériennes, restant souvent sans réponse de ce côté-ci de la Méditerranée.

Est-ce un symbole de cette difficulté de la France à regarder cette histoire en face si c'est à une journaliste roumaine, Marcela Feraru, que nous devons l'excellent documentaire *Harkis, l'histoire d'un abandon*, coproduit par l'Ecpad, la chaîne Histoire et Secours de France ?

Alternant remarquables images d'archives et témoignages poignants, ce récit, dont le commentaire est dit par Jean Piat, constitue une véritable remise à l'endroit de l'histoire de cette population trahie puis oubliée.

La première vérité oubliée que met en lumière Marcela Feraru est que, bien plus qu'une guerre de libération, ce fut d'abord une guerre civile : le premier combat du FLN étant moins de lutter contre l'armée française que de tenter de retourner les populations algériennes, massivement favorables à la présence française ou à une évolution négociée. Dans ce combat, la principale arme fut la terreur : alors qu'aujourd'hui on fait tout pour installer dans les esprits l'équation guerre d'Algérie = tortures de l'armée française, ce documentaire rappelle opportunément que la torture, le chantage, les mutilations furent les instruments quotidiens du FLN pour faire basculer la population dans son camp.

Des images des victimes de cette guerre civile, assez furtives pour ne pas s'avérer insupportables mais assez fortes pour marquer les esprits, témoignent de la barbarie de ces méthodes.

Face à cette politique d'intimidation, l'armée française répondit par la répression, bien sûr (c'est notamment la fameuse bataille d'Alger), mais aussi par une politique de "reconquête des coeurs" qui fut notamment l'oeuvre des SAS, les sections administratives spécialisées : l'armée se fait éducatrice, ouvre des écoles, des dispensaires médicaux, aide au développement rural. Le succès de cette politique est réel : les effectifs des harkis ne cessent de croître, de loin supérieurs à ceux qui se battent sous le drapeau de l'ALN. À la fin de 1960, les supplétifs musulmans de l'armée française seront 210 000.

Jusqu'au bout, les harkis croiront à la promesse de la France de les protéger. À tort, tant le pouvoir gaulliste, avide de passer cette guerre par pertes et profits, voulut ignorer les conséquences tragiques sur les harkis comme sur les pieds-noirs de cette victoire livrée sur un plateau à un FLN pourtant défait militairement. Il faudra de courageuses initiatives de soldats français, désobéissant aux ordres en assurant clandestinement l'exil en métropole de leurs frères d'armes et de leurs familles, pour sauver, en même temps que des milliers de vies, un peu de l'honneur français.

Harkis, l'histoire d'un abandon, 14,90 €. Disponible dès le 22 septembre sur www.boutique.ecpad.fr

Une majorité de Français favorable au "serment d'allégeance aux armes"



62% des Français sont favorables à la proposition de l'UMP d'instaurer un "serment d'allégeance aux armes", selon **un sondage Ifop pour France-Soir**. 38 % y sont hostiles.

Cette proposition s'inspire du serment d'allégeance au drapeau (*Pledge of Allegiance*) américain (photo), instauré en 1942.

Lors de sa convention sur la Défense, mardi 20 septembre à Paris, l'UMP a proposé de "faire mention de l'allégeance aux armes de la France lors d'un serment fait à l'occasion de la journée nationale d'appel à la défense ou au moment de l'acquisition de la nationalité française. Ce serment concernerait ainsi l'ensemble des jeunes arrivant à l'âge de la majorité et les Français naturalisés". Une idée qui suscite des réserves de la part des ministres de la défense et de l'éducation, et qui ne déclenche pas l'enthousiasme des autorités militaires.

Le détail des résultats de l'enquête permet de mieux comprendre les clivages autour de cette proposition. Selon la préférence politique, les sympathisants de l'UMP y sont favorables à 82%, Front national 74%, MoDem (Bayrou) 64%, Parti socialiste (53%). Seuls les sympathisants du Front de gauche (Mélenchon + PCF) et d'Europe Ecologie Les Verts y sont majoritairement opposés.

L'âge joue un rôle important dans les réponses : plus on est âgé, plus on est favorable à la mesure, mais seuls les 18-24 ans y sont majoritairement hostiles. Les habitants de la région parisienne y sont plus favorables (70%) que les provinciaux et les ouvriers (66%) que les artisans-commerçants (41%).

On pourra lire la **chronique de Philippe Bilger, blogueur associé à Marianne2**.

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Vendredi 23 Septembre 2011 à 09:41

Le général Georgelin en vedette devant l'UMP



Venu en "expert" et non en "militant", comme il a pris soin de le rappeler, l'ancien chef d'état-major des armées Jean-Louis Georgelin, a fait sensation devant la convention de l'UMP sur la défense, mardi soir à l'Assemblée nationale. Avec son style direct et théâtral, le Grand Chancelier de la Légion d'honneur n'a pas fait dans la langue de bois. Sur l'Europe de la défense, il a dégonflé quelques baudruches expliquant qu'il fallait arrêter de se faire des illusions sur la volonté de la plupart de nos voisins. Même chose sur les "caveat", ces restrictions que les nations imposent à leurs troupes dans les opérations de l'Otan. Quant à la perspective de construire un second porte-avions, toujours souhaitée par l'UMP, il a expliqué que la France n'avait pas les moyens et que ce n'était sans doute pas la chose la plus urgente...

Pour le reste, deux propositions de l'UMP ont retenues l'attention : *"l'allégeance aux armes de la France"* et la création d'un *"fonds d'investissements pour les industries de souveraineté"*.

La première proposition consiste à *"faire mention de l'allégeance aux armes de la France lors d'un serment fait à l'occasion de la journée nationale d'appel à la défense ou au moment de l'acquisition de la nationalité française. Ce serment concernerait ainsi l'ensemble des jeunes arrivant à l'âge de la majorité et les Français naturalisés"*. Le moins que l'on puisse dire est que cette proposition - qui, selon nos informations, n'a pas été faite dans le but de provoquer la polémique - n'enthousiasme guère le gouvernement. Les ministres de la Défense (Longuet) et de l'Éducation (Chatel) s'en sont aussitôt distancés. Il est vrai que la formule d'*"allégeance aux armes"* est étrange... Drôle d'idée.

L'autre proposition, plus sérieuse, intéresse beaucoup les industriels. Il s'agirait de créer *"un fonds d'investissements pour les industries de souveraineté. Ce fonds pourrait être alimenté pour partie par la vente des participations de l'Etat dans le capital des entreprises du domaine. Toutefois, l'Etat resterait détenteur de la possibilité d'opposer son veto s'agissant de certaines décisions du conseil d'administration. Il s'agirait de disposer de ressources additionnelles pour financer des actions de recherche et/ou pour protéger le capital des PME-PMI positionnées sur des technologies clés et critiques"*. Bref, pour mener une politique industrielle. Nous y reviendrons.

L'ensemble des propositions est disponible [sur le site de l'UMP](#).- Photo DR

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Mercredi 21 Septembre 2011 à 15:29

L'UMP conventionne

Malgré un certaine confusion dans les questions-réponses, et un manque de ligne directrice, plusieurs constats sont sortis ce soir de la convention défense de l'UMP, qui se tenait à l'Assemblée nationale en présence de plusieurs ténors (1). Plusieurs intervenants ont noté le manque de rayonnement de la défense dans la société civile. Un cadre d'Eurocopter a même

souligné "un problème de communication vers le public non-initié".

Comme c'est pratique, les médias en ont pris pour leur grade, avec un index pointé sur le manque de hiérarchie de l'information, notamment chez mes confrères télévisés.

Bruno Le Maire, qui avouait avoir quelques militaires dans son entourage, s'interrogeait tout haut : "on a le sentiment que les armées se sont recroquevillées sur elles-mêmes". Et d'appeler à remettre la thématique défense au coeur des débats d'un "peuple de tradition militaire".

C'est antienne connue, mais elle vaut le rappel : plusieurs réservistes, dont le médecin **Philippe Juvin** ont demandé à ce que le sujet puisse être bien plus valorisé, quitte à trouver une formule pour associer le mot réserve dans l'intitulé du ministère.

Chantal Frère a quant à elle suggéré qu'on initie les jeunes devant les monuments aux morts, souvent inconnus dans les communes où, il y a longtemps, on les a construits puis gravés.

Globalement, cependant, on s'est un peu ennuyé, sur plus de quatre heures : seul le général **Jean-Louis Georgelin** a fait vibrer le tensiomètre, en redisant tout son amour des porte-avions : "il ne faut pas enfermer la défense dans des caricatures" a-t-il lancé en réponse à une question qui demandait des nouvelles du 2e porte-avions. Prenant à témoin les opérations en Libye, il a envoyé, dans la salle, une phrase qui a statufié quelques uns : "les BPC sont largement plus utiles que les porte-avions".

Pas découragée, la convention avait inscrit la construction de ce deuxième porte-avions comme un "objectif" : c'était sa 29e et dernière proposition.

(1) **Jean-François Coppé**, **Michèle Alliot-Marie** ainsi que la jeune garde montante, comme le député européen **Arnaud Danjean**. Et il faut le noter, quelques beaucoup plus jeunes : la relève des précédents.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/20/2011](#)

Le Président de la République à l'Hôtel de la Marine



Le 19 septembre 2011, le Président de la République Nicolas Sarkozy s'est rendu à l'Hôtel de la Marine à Paris à l'occasion de la remise du rapport de la commission de réflexion sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine, présidée par Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier et le président ont été accueillis par l'amiral Rogel, chef d'état-major de la Marine.



Monsieur Sarkozy a effectué une visite des bureaux de l'état-major de la Marine ainsi que des salons historiques. Il s'est entretenu avec monsieur Giscard d'Estaing qui lui a remis et présenté le rapport final de la commission chargée de rendre un avis aux pouvoirs publics sur l'avenir de l'Hôtel de la Marine et sur la meilleure utilisation de ce bâtiment.

En effet, l'état-major de la Marine va rejoindre en 2015 le ministère de la Défense sur un nouveau site parisien, regroupant les état-majors des trois armées et les services centraux du ministère autour du ministre et de son cabinet, laissant ainsi libre le monument.

L'une des recommandations de la commission est de faire perdurer la dimension maritime de l'Hôtel de la Marine. Notamment par l'appellation « Hôtel de la Marine » qui restera, la présence de l'Académie de Marine qui y installera ses bureaux ainsi que par une salle dédiée aux traditions de la Marine.



Sources : © Marine nationale

Valéry Giscard d'Estaing préconise de confier au Louvre l'Hôtel de la Marine



crédits : MER ET MARINE - VINCENT GROIZELEAU

20/09/2011

L'Hôtel de la Marine géré par le Louvre : c'est ce que recommande le rapport remis hier au président de la République par Valery Giscard d'Estaing, lors d'une rencontre à l'actuel l'État-major de la Marine, qui doit quitter les lieux pour rejoindre le complexe de Balard en 2014. A la

tête d'une commission spécialement créée pour étudier l'avenir de l'édifice, l'ancien président se dit attaché à ce que l'Hôtel de la Marine ne quitte pas le giron de l'État, comme cela a pu être évoqué au début des réflexions sur son avenir. Des projets immobiliers et hôteliers de luxe avaient notamment été envisagés, provoquant alors de nombreuses polémiques. C'est à la suite de celles-ci que Nicolas Sarkozy avait décidé de créer la commission. Hier matin, son président a estimé que le bâtiment est « emblématique du patrimoine national et qu'il doit demeurer propriété de l'État et à travers lui du peuple français ». Une position confirmée par Nicolas Sarkozy : « on n'allait pas livrer l'Hôtel de la Marine à la spéculation financière ! On n'allait pas faire une Grèce bis ! », a lancé le président de la République, qui doit désormais formaliser sa décision.

Une galerie du Trésor français et la Cour des Comptes

Le rapport remis au président détaille les futures possibilités d'utilisation du bâtiment de la place de la Concorde, ancien garde-meuble de la Couronne de Louis XV et occupé par la Marine nationale depuis 1789. L'établissement public du Louvre pourrait créer, le long de la colonnade du côté de la place de la Concorde, une galerie du Trésor Français, et ainsi redonner au bâtiment une partie de son rôle de l'Ancien Régime. Cette galerie présenterait « les fleurons des collections illustrant la civilisation et le goût français », et rassemblerait des collections d'objets et d'oeuvres actuellement dispersées entre le Louvre, le Mobilier National, la Manufacture de Sèvres, l'Imprimerie Nationale, les Arts Décoratifs et la Bibliothèque Nationale de France. Le rez-de-chaussée et les cours principales abriteraient des espaces de vente et d'expositions dédiés à l'« art de vivre » français (artisanat et métiers d'art, gastronomie..). Si cette préconisation voit le jour, le public pourra donc relier la rue Royale à la rue Saint-Florentin en passant par les cours de l'Hôtel. Il pourra également accéder au balcon de la colonnade du premier étage, qui s'ouvre sur la place de la Concorde. Des expositions temporaires seraient organisées au deuxième étage. Un restaurant et une médiathèque sur l'histoire de l'alimentation figurent également dans les projets de la commission. Elle recommande également de permettre à la Cour des comptes de s'installer sur 2000 m² de surfaces de bureaux donnant sur la rue Saint-Florentin. Les espaces restants pourraient être loués comme bureaux. Les travaux d'aménagement devraient coûter 70 à 80 millions d'euros, qui seraient compensés en partie par le produit de la vente des locaux actuels de la Cour des comptes. « L'objectif est que cela coûte zéro au contribuable », a précisé Valéry Giscard d'Estaing, qui a ajouté que les recettes de visite, la location des boutiques et des bureaux devraient équilibrer les dépenses de fonctionnement et d'entretien. La commission préconise de mettre en place « dès la fin de l'année » une structure de préfiguration animée par le Louvre.

Un embryon de caractère maritime probablement conservé

On le sait, marins et personnalités du monde maritime se sont mobilisés, comme beaucoup d'autres, pour que l'Etat conserve le joyau patrimonial que constitue l'actuelle amirauté. Les « maritimistes » ont d'ailleurs défendu auprès de la commission la nécessité de conserver au lieu un caractère maritime. Il fut, ainsi, proposé d'installer dans une partie des locaux l'Académie de Marine, le Secrétariat général de la Mer, l'Institut Français de la Mer ainsi que le Cluster Maritime Français. L'ensemble représenterait une occupation au sol de quelques centaines de mètres carrés. Ce vœu a été entendu puisque la commission recommande que le bâtiment continue de s'appeler Hôtel de la Marine et souhaiterait qu'une place soit faite afin de conserver une présence emblématique de l'ambition maritime française. Reste que, pour le moment, on n'évoque guère qu'une installation de l'Académie de Marine et la mise à disposition d'une « salle de tradition » pour la Marine nationale. « La vocation maritime du lieu » ne serait pas absente, remarque

Francis Vallat, qui évoque néanmoins une certaine frustration : « La place du maritime pourrait être plus importante. L'Académie de Marine symbolise l'histoire mais l'ambition maritime de la France, c'est également le présent et l'avenir. C'est pourquoi nous recommandons toujours que le SG Mer, l'IFM et le CMF puissent s'y installer, d'autant que cela ne représente qu'une place minime par rapport aux espaces disponibles », explique le président du CMF. Ce dernier, qui rappelle également le souhait que la marine puisse régulièrement recevoir dans le prestigieux salon des amiraux. Malgré tout, au Cluster comme dans d'autres instances maritimes, on se félicite des orientations de la commission présidée par VGE. « Ces recommandations vont dans le sens de l'intérêt général et nous sommes heureux que certains projets hôteliers et culturels, qui étaient contraires à la vocation de ce lieu et n'étaient que paillettes et poudre aux yeux, n'aient pas été retenus ». Francis Vallat, comme d'autres, se veut néanmoins prudent. Si le CMF va continuer de faire valoir l'intérêt du monde maritime pour ce lieu, il se méfie aussi du puissant lobbying exercé par un fameux projet de complexe culturel et hôtelier, farouchement combattu ces derniers mois mais qui a, ces jours-ci, repris de la vigueur. « Tant que les décisions ne sont pas prises, il ne faut pas baisser la garde », prévient Francis Vallat.

Le projet « la Royale » écarté malgré le soutien de nombreuses personnalités

Cette reconversion si contestée de l'Hôtel de la Marine, c'est le projet « La Royale », porté par l'homme d'affaires Alexandre Allard et l'ancien ministre de la culture Renaud Donnedieu de Vabres. Soutenue par de nombreuses personnalités du monde des arts et du spectacle, l'idée est de créer un centre artistique de prestige associant diverses disciplines et des suites de luxe pour mécènes et collectionneurs. Près de 180 personnalités, dont les comédiens Isabelle Adjani, Carole Bouquet, Gérard Depardieu, Sophie Marceau les chanteurs Johnny Halliday, Yannick Noah, Raphaël, Florent Pagny, Marc Lavoine, la styliste Agnès B., le chef cuisinier Pierre Gagnaire, l'homme d'affaires Pierre Bergé, le publicitaire Jacques Seguéla, l'avocat Frédéric Salat-Baroux ou le navigateur Olivier de Kersauson, l'architecte Rudy Ricciotti, le designer Philippe Starck, des artistes comme Daniel Buren ou le photographe Yann Arthus-Bertrand ont signé une lettre de soutien au projet. Celle-ci, adressée la semaine dernière au chef de l'État, tire à boulets rouges sur « les tenants de ce qui se fait et de ce qui ne se fait pas, qui pensent que l'Hôtel de la Marine ne saurait devenir autre chose que le siège d'une administration prestigieuse ou la nouvelle dépendance d'un musée renommé ». Même si le projet La Royale, proposé par Alexandre Allard et Renaud Donnedieu de Vabres, « peut soulever quelques questions », poursuit la lettre, « il a l'immense mérite, par le débat qu'il a suscité, de démasquer la suffisance de conservatismes acharnés et de montrer qu'il existe des voies audacieuses pour refaire de Paris la capitale mondiale de la création ». Réagissant hier aux conclusions de la commission, qui ne lui sont donc pas favorables, le groupe Allard a estimé que le rapport remis par VGE au président de la République est « dénué de toute ambition culturelle et patrimoniale, (et) risque de faire manquer à la France une opportunité de mettre un symbole du patrimoine national au service de la création ».

Des meubles royaux à l'abolition de l'esclavage

Les différents protagonistes continuent donc de porter le fer autour de la place de la Concorde, que domine depuis 237 ans l'Hôtel de la Marine, dont la construction a débuté en 1757. A l'époque, les plans sont réalisés par l'architecte Ange-Jacques Gabriel, chargé d'aménager la place Louis XV, future place de la Concorde. Le bâtiment, qui est achevé en 1774, sert d'abord de garde meuble royal. Y sont stockés, entretenus et restaurés le mobilier, les tapisseries, les

luminaires et les objets de décoration les plus précieux des demeures royales. On peut également y admirer les bijoux de la couronne, qui y seront dérobés en 1792. L'Hôtel de la Marine et son jumeau, l'actuel Hôtel Crillon, connaissent leur premier grand évènement historique en 1778. C'est, en effet, dans leurs murs qu'est signé, le 6 février, le Traité d'Amitiés et d'Echanges entre le roi de France et les treize Etats Indépendants d'Amérique. Par ce traité, Louis XVI reconnaît l'indépendance des Etats-Unis. Le ministère de la Marine, créé par Colbert le 7 mars 1669, quitte Versailles pour une nouvelle demeure à l'occasion de la Révolution, en 1789. L'Etat major s'y installera 17 ans plus tard. En 1848, l'Hôtel de la Marine voit la signature de l'acte d'abolition de l'esclavage, projet porté par le sous-secrétaire d'Etat à la Marine de l'époque, Victor Schoelcher. Cet acte politique majeur mettra progressivement fin à la « traite des noirs », dont 14 millions d'hommes, femmes et enfants furent victimes. Ce n'est qu'en 1961 que le Secrétariat d'Etat à la marine cesse d'exister. A cette date, l'ensemble des composantes militaires est regroupé au sein du ministère des Armées, qui deviendra ministère de la Défense. L'Hôtel de la Marine continue d'abriter l'Etat-major de la Marine. D'une superficie totale de 5440 m², dont 4000 m² de surface bâtie, le bâtiment compte pas moins de 553 pièces dont le fameux salon des amiraux. L'Hôtel de la Marine a récemment bénéficié d'un programme de rénovation, notamment de sa façade et des ses plus beaux salons. D'un coût de 6.2 millions d'euros, ce chantier a été financé grâce au mécénat du groupe Bouygues.

Il restera quand même un tout petit peu de bleu marine à l'Hotel de la Marine



Valéry Giscard d'Estaing a présenté, lundi soir, les conclusions de la commission de réflexion sur l'hotel de la marine, qu'il présidait à la demande de Nicolas Sarkozy. Des "propositions d'affectation" des locaux de ce bâtiment prestigieux sont formulées - on peut lire une excellent synthèse sur [le site de la Tribune de l'Art](#), qui s'est beaucoup mobilisée pour la défense de l'Hôtel.

Le chef d'état-major des armées, l'amiral Guillaud, avait plaidé avec conviction pour que ce bâtiment conserve un lien avec la Marine. Il a été (un peu) entendu. Voici ce que la commission propose aujourd'hui au président Sarkozy, à qui reviendra la décision finale :

"La longue durée d'occupation des lieux par le Ministère de la Marine justifie qu'une place soit faite au souvenir de cette présence emblématique de l'ambition maritime de la France :

- le bâtiment conservera son appellation historique d'Hôtel de la Marine.*
- des locaux seront affectés à l'Académie de Marine auxquels sera associée une "salle de tradition" pour la Marine."*

L'Académie de Marine occupe aujourd'hui deux bureaux et une salle de réunion à l'Ecole militaire,

pour le prix d'un loyer modeste. Qu'en sera-t-il rue Royale ?

Quoi qu'il en soit, les conclusions du rapport Giscard marque la défaite en rase campagne du projet d'Alexandre Allard, soutenu par l'ancien ministre de la défense Hervé Morin. Ce projet, baptisé **La Royale**, se serait traduit par une privatisation *de facto* des lieux. Ses promoteurs ont souhaité perdre la tête haute en publiant une pétition d'artistes soutenant le projet.

(Avec l'aide de Marie Huret)

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Mardi 20 Septembre 2011 à 12:28

Océan Indien : le commandant supérieur des FAZSOI reçu par le président de la République des Seychelles

*Mise à jour : 21/09/2011 15:25

En marge de la conférence de haut niveau contre la piraterie qui s'est déroulée à Mahé aux Seychelles du 7 au 9 septembre 2011, le général Jean-François Hogard, commandant supérieur des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien, a été reçu le vendredi 9 septembre 2011 par le président de la République des Seychelles, M. James Michel.

Le général Hogard était accompagné de Madame Jocelyne Caballero, représentante spéciale du Ministère des affaires étrangères et européennes, chargée de la coordination de la lutte internationale contre la piraterie maritime.

Le président James Michel s'est félicité de la convergence de vue entre les Seychelles et la France dans la lutte contre la piraterie somalienne.

M. Michel a rappelé que la France est le premier pays à avoir répondu à l'appel des Seychelles. Il s'est réjoui des nombreuses actions de coopération entreprises avec les forces armées stationnées sur l'île de la Réunion. Au cours de cet entretien, le président de la République des Seychelles a souligné que l'une de ses priorités est l'accélération et l'accroissement du traitement judiciaire des pirates.

Sources : EMA

Droits : Ministère de la Défense et des anciens combattants

Harmattan va souffler sur Strasbourg

Trois officiers engagés à des niveaux divers dans les opérations en Libye vont se succéder à partir de la fin du mois dans les murs de l'ENA, à Strasbourg. C'est le **CEMA** qui devrait ouvrir le bal, le 26 septembre, en éclairant les futurs cadres de la nation sur le cadre stratégique des opérations en Libye. Ses deux principaux missi dominici sur le théâtre des opérations, l'amiral **Philippe Coindreau**, patron de la TF473 (il a transmis le témoin en août) et le général **Joël Rode** (il était à Poggio Renatico) devraient aussi parler devant les énarques. Ces deux officiers sont connus pour leur expérience interarmées et internationale des opérations (1).

(1) la riche expérience de l'amiral Coindreau peut être découverte dans le dernier RAIDS.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/19/2011](#)

Le PS aux Verts : pas touche au nucléaire militaire !



Si les socialistes sont prêts à céder (un peu, beaucoup, c'est selon) à l'Europe Ecologie Les Verts (EELV) sur le nucléaire civil, pas question d'en faire autant en ce qui concerne la dissuasion nucléaire. "*Ce n'est pas discutabile*" : c'est, selon nos informations, le message qui a été délivré par la direction du PS à celle d'EELV lors de l'Université d'été des écologistes, le 22 août, à Clermont-Ferrand. "*On a fermé la porte sur ce sujet*" reconnaît François Lamy, très au fait des questions militaires et premier collaborateur de Martine Aubry. Trois jours auparavant, Eva Joly avait demandé, sur Europe 1, "*la fin du nucléaire militaire*". Un terrain sur lequel les socialistes ne veulent pas se laisser entraîner par leurs alliés encombrants.

Voici ce que disent les Verts en matière de défense : c'est le dernier (sic) paragraphe de **leur projet pour 2012**. "Une politique écologique globale de paix repose sur l'abandon de l'arme atomique et la proposition d'un calendrier de désarmement nucléaire multilatéral défaut unilatéral, une représentation effective des femmes, grandes victimes des conflits actuels, lors des grandes conférences européennes et internationales, la création d'un Conseil européen de , une défense européenne ayant un rôle de force d'interposition et un service civil européen pour la prévention des conflits , la réduction
réparation de guerre. Elle passe enfin par l'éducation -violence et par un monde plus responsable et solidaire."

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Vendredi 23 Septembre 2011 à 17:32

Avec le LRU, l'artillerie va entrer dans une nouvelle dimension (actualisé)

70 km de portée et 5 m de précision : le lance-roquette unitaire équipera le 1er RA à partir de 2014.



Une précision de l'ordre de cinq mètres à 70 kilomètres de portée : les caractéristiques du prochain matériel de l'artillerie, le LRU (lance roquette unitaire), font clairement entrer cette Arme dans une nouvelle période de son histoire. En terme de capacité, la rupture est considérable : le système le plus moderne actuellement en dotation, le Caesar de 155 mm, affiche une portée de 38 km et une précision de l'ordre de 25 mètres à cette distance.

Pour avoir une idée de ce que cette portée signifie, installons un LRU sur l'esplanade des Invalides : il peut atteindre des cibles à Beauvais, Vernon, Dreux ou Fontainebleau... En 19818, le *Pariser Kanone* faisait mieux (120 km) mais sa précision était très aléatoire...

Ce LRU va remplacer les LRM (lance roquette multiples) auxquels la France a renoncé en signant la convention interdisant les armes à sous-munitions. L'armée de terre a toujours les lanceurs - qui équipaient deux régiments (1er et 12ème RA), mais ne peut plus rien lancer avec... Pour y remédier, la décision a été prise d'acquérir une nouvelle munition, la roquette M-31, et de rétrofiter les plateformes - conçues à partir du blindé américain Bradley. Le matériel est essentiellement américain, mais des entreprises françaises y participent : Thalès, Cassidian, Roxel, Sagem.

Une première commande de 13 LRU a été passée le 8 septembre. Une seconde tranche de même volume est prévue. A cela s'ajoute la commande d'une première tranche de 252 roquettes pour une commande finale de 516.

Ce programme associe la France, l'Italie et l'Allemagne. C'est d'ailleurs ce dernier pays qui s'occupe du contrat, via sa propre DGA, la BWV. Américains et Britanniques possèdent des systèmes comparables - largement utilisés en Afghanistan.

Le coût global de la la commande de 13 LRU se situe entre 80 et 90 millions d'euros.

Chaque LRU peut tirer douze roquettes, mais il ne s'agit pas de les tirer par salves, comme c'était le cas pour le LRM, une arme de saturation. La portée de la roquette est de 15 à 70 kilomètres, même si des tirs d'essai ont déjà à 85 km. Chaque roquette transporte 89 kg d'explosif - à comparer au 5 à 7 kg d'un obus de 155 mm. Elle peut percer jusqu'à 60 cm de béton. Elle est guidée par une centrale inertielle, qui recalcule sa position tout au long de la trajectoire, couplée à un GPS. A portée maximale, la roquette monte à très haute altitude (24 km) et il existe deux options pour la trajectoire terminale : soit quasiment verticale, soit plus classique, en fonction de la balistique. Pour la portée maximale, le temps de vol de la roquette est d'environ 5 minutes.

Le LRU n'équipera qu'un seul régiment, le 1er RA de Belfort. A terme, il devrait y avoir théoriquement quatre batteries de six LRU. Les premières capacités opérationnelles sous la forme d'un module projetable de quatre engins sont prévues pour la mi-2014.

"Si nous l'avions déjà, le LRU serait en Afghanistan", confie un officier d'artillerie. "Avec deux engins, on couvrirait toute la Kapissa". Pour la même mission, l'artillerie déploie aujourd'hui six Caesar sur trois sites.

L'arrivée du LRU va se traduire par une révision des concepts. Cette arme se situe en effet entre l'obus classique de 155 mm et la bombe d'aviation GBU de 250 kg. Comment acquérir les objectifs et évaluer les dommages à 70 km ? Cela pose la question du rôle des drones et des observateurs d'artillerie, comme celle de la coordination avec l'aviation.

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Lundi 19 Septembre 2011 à 16:47

Raidco Marine livre une vedette à la Gendarmerie nationale



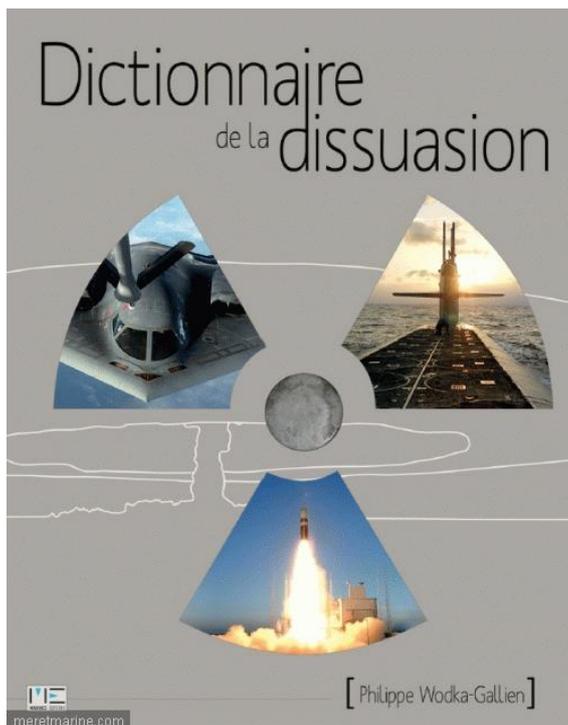
crédits : RAIDCO MARINE

23/09/2011

Raidco Marine doit livrer cette semaine la première d'une série de 11 vedettes destinées aux brigades nautiques de la Gendarmerie nationale. Longue de 11.6 mètres, cette embarcation, dotée de deux moteurs Yanmar de 315 cv chacun et d'une propulsion Z-drive, a atteint aux essais la vitesse de 37.5 noeuds. Disposant d'une cabine pouvant accueillir 6 personnes, ce bateau en aluminium avec carène en « V » est totalement différent des 8 vedettes de surveillance maritime et portuaire (VSMP) livrées cette année par Raidco à la Gendarmerie maritime. Destinée aux gendarmes de Saint-Pierre et Miquelon, la nouvelle vedette rejoindra l'île française

sur le pont d'un cargo. Les embarcations suivantes, qui doivent être livrées entre octobre 2011 et juin 2012, auront une propulsion différente. Dotées d'hydrojets, elles doivent pouvoir atteindre la vitesse de 33 noeuds. Du type UFC 11.00, ces vedettes sont conçues pour assurer des missions de surveillance côtière dans la bande des 5 nautiques. Comme les VSMP, elles ont été réalisées par Ufast. On notera qu'à l'occasion de ce contrat, le chantier de Quimper a ouvert un nouvel atelier dédié aux coques en aluminium, embauchant au passage 6 nouveaux salariés.

Livre : Le Dictionnaire de la dissuasion



crédits : MARINES EDITIONS

23/09/2011

De A comme Atomique, Armes de destruction massive ou ASMP, à Z comme Zedlovich ou Zones dénucléarisées, en passant par CEA, Jacques Chirac, Enola Gay, Fat Man, France, Greenpeace, Hadès, Hiroshima, Kissinger, Laser Mégajoule, Missile M51, Sous-marin nucléaires, Plateau d'Albion, Rafale, Pompidou, Sarkozy, Tchernobyl et Traité de non prolifération... Le Dictionnaire de la dissuasion vient de paraître chez Marines Editions. Cet ouvrage, écrit par Philippe Wodka-Gallien, rassemble, en plus de 300 entrées, tout ce qu'il faut savoir pour comprendre le rôle et le fonctionnement de la doctrine de dissuasion nucléaire depuis la guerre froide jusqu'à nos jours. Une clé importante pour l'analyse du monde moderne.

Webdocumentaire : La Jeanne d'Arc comme vous ne l'avez jamais vue



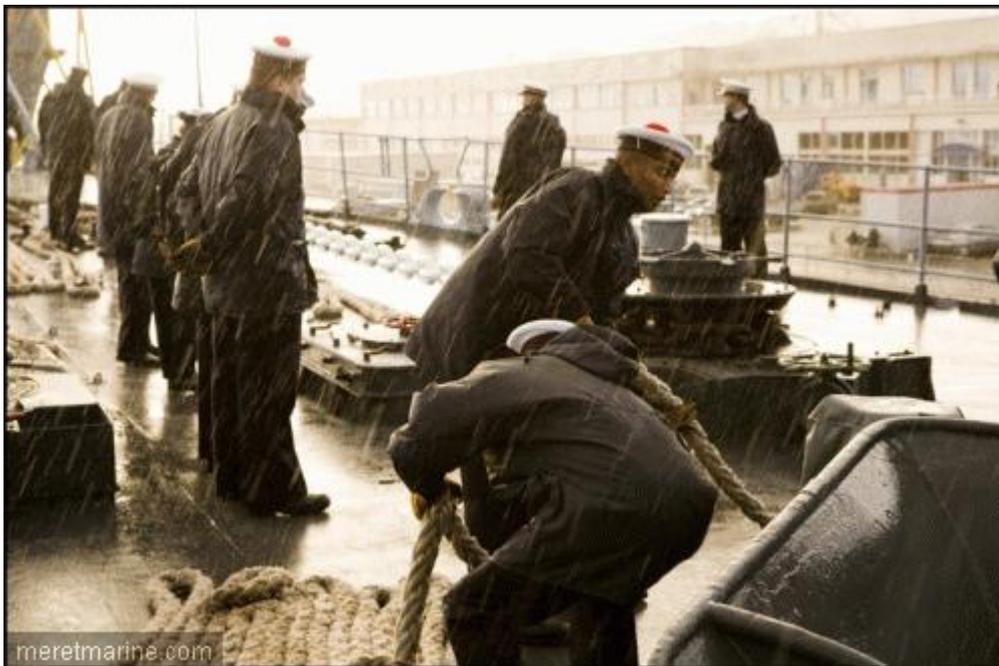
crédits : MARINE NATIONALE - FRANCK SEUROT

22/09/2011

Le bateau de légende le méritait bien. Quelques mois après son retrait du service actif, nous vous proposons de découvrir un documentaire racontant les 40 ans de « la Jeanne », l'ancien bâtiment école de la Marine nationale. Mais pas n'importe quel documentaire.

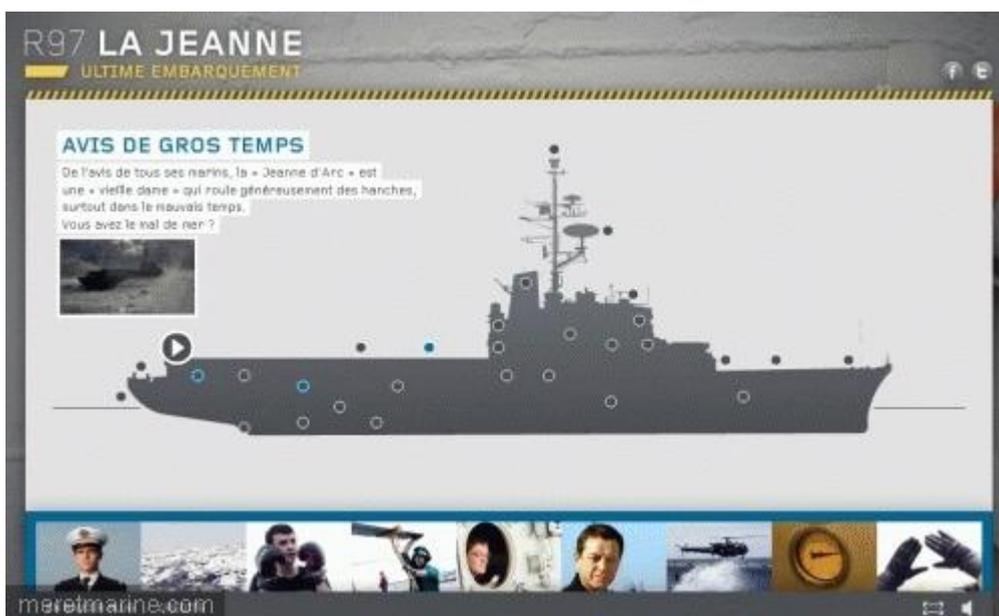
« R 97 La Jeanne - Ultime Embarquement » est un webdoc, disponible à partir d'aujourd'hui sur Mer et Marine et les sites du groupe Le Télégramme. « Le webdocumentaire est un nouveau support de diffusion qui offre de nombreuses possibilités : on peut le regarder à n'importe quelle heure, on peut le commencer et y revenir et surtout l'internaute a la main sur l'oeuvre puisque c'est lui qui, en cliquant sur les différentes pastilles de l'interface, pourra choisir de regarder tel ou tel sujet, vidéos, photos, il devient un acteur de sa découverte documentaire », s'enthousiasme Olivier Malaponti, producteur du webdoc pour la société Cornerprod.

Le résultat d'un travail de plusieurs mois, parti d'un projet de Stéphane Dugast, journaliste et réalisateur, et Christophe Géral, photographe, déjà auteurs d'un très beau livre sur la Jeanne d'Arc et d'un documentaire télévisé. « Stéphane Dugast nous a contacté fin 2009 avec cette idée de webdoc, nous l'avons suivi. L'idée était belle, la Jeanne d'Arc est un bâtiment mythique, ancré dans l'ADN des marins et de "sa" région, la Bretagne ». La production s'associe avec des partenaires locaux, les télévisions locales bretonnes TV Rennes 35, Ty Télé et Tébéo, le Télégramme qui héberge et a mis en ligne le webdoc, la région Bretagne, mais aussi DCNS, qui a livré le navire en 1964 et l'a entretenu pendant plus de quatre décennies. Au printemps 2011, le webdoc est prêt.



(© : C.GERAL)

Et le résultat est réussi. Une coupe de la Jeanne accueille le visiteur. Trente pastilles sont réparties sur la coque et le pont du porte-hélicoptères. Trente pastilles sur lesquelles on clique à l'envie pour découvrir trente facettes de l'histoire de la Jeanne, à travers de petites vidéos. De jolis portraits : le Bidel, pour qui le bonjour du matin doit être franc et droit dans les yeux et qui passe dans les coursives sa burette à la main pour mettre de l'huile dans les rouages des rapports entre les hommes, les musiciens marins du jazz band qui répètent sur le pont, les différents pachas jusqu'au dernier, le capitaine de vaisseau Augier, les mécanos dans les entrailles, les chequas à la passerelle, les manoeus sur le pont et les officiers mariners dans leurs postes, les officiers-élèves qui regardent le quai brestois s'éloigner et qui s'apprêtent à vivre le plus beau des voyages initiatiques...



L'interface du webdoc (© : CORNER PROD)



meretmarine.com

(© : C.GERAL)

Des tranches de vie et des missions : le Visitex à la recherche de trafic illégal, les coquetèles, au cours desquelles la Jeanne devient l'ambassadrice de la République, le sauvetage des boat people en mer de Chine...mais aussi des portraits de peintres et écrivains, qui ont toujours accompagné la Jeanne dans ses tours du monde.

En tout près d'une heure de programme, avec des bonus et une galerie de photos, que l'on peut déguster petit à petit ou dévorer d'une traite. Le ton est sobre, simple, accessible à tous tout en restant ancré dans la réalité du bord. Un très bel hommage d'un tout nouveau media pour la plus belle vieille dame de la Marine.

[- ACCEDER AU WEBDOCUMENTAIRE SUR LA JEANNE D'ARC](#)

« R97 La Jeanne - Ultime embarquement ».

Réalisation & écriture // Stéphane Dugast.

Photographies // Christophe Géral.

Images vidéo // Frédéric Ménissier.

Développement // Pierre Bance.

Graphisme // Adrien Aybes-Gile.

Musique, design sonore & mixage // Eric Heber-Suffrin.

Montage // Smaragda Nitsopoulo & Grégoire Beaumont.

Voix-off // Katy Varda.

Une production Corner Prod. en association avec Betaproduct et le soutien du groupe Le Télégramme, TV Rennes 35, Ty Lorient, Tébéo, Mer et Marine, la région Bretagne, DCNS, les éditions Casterman S.A et de la cinémathèque de Bretagne.

L'OTAN prolonge de trois mois son engagement en Libye



Un Tornado britannique
crédits : RAF

22/09/2011

Réuni hier à Bruxelles, le Conseil de l'Atlantique nord, rassemblant les ambassadeurs des Etats membres de l'OTAN, a décidé de prolonger de trois mois l'opération Unified Protector, qui devait s'achever le 27 septembre. Depuis le 31 mars, l'OTAN a pris le commandement des opérations militaires en Libye, menées dans le cadre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Alors que les combats se poursuivent contre les derniers bastions fidèles au colonel Kadhafi, les unités de l'Alliance demeurent mobilisées dans les airs et au large des côtes libyennes

Tant que la menace est là... l'opération de l'OTAN prolongée de 3 mois.



Un Hercules italien (crédit : ministère italien de la Défense)

Publié le 21 septembre 2011 par Nicolas Gros-Verheyde

(BRUXELLES2) L'opération de l'OTAN en Libye « *Unified Protector* » a été prolongée de 90 jours supplémentaires. C'est ce qu'on a décidé les ambassadeurs de l'OTAN réunis aujourd'hui au sein du NAC (North Atlantic Council). « *Ensemble avec nos partenaires, l'OTAN a remarquablement réussi à remplir le mandat des Nations-Unies. Mais tant que les menaces contre les civils persistent, nous continuerons à protéger ceux-ci, conformément au mandat confirmé unanimement dans la résolution 2009 du conseil de sécurité et à la demande du conseil national de transition* » a précisé le secrétaire général de l'OTAN, A.F. Rasmussen à l'issue de la réunion.

Pas un jour de plus que nécessaire

« *Nous sommes déterminés à poursuivre notre mission aussi longtemps que nécessaire mais prêts à terminer l'opération aussitôt que possible* » a-t-il ajouté (*). *C'est un message clair au peuple libyen. Nous serons là aussi longtemps que nécessaire. Mais pas un jour de plus, pendant que vous prenez votre avenir en main pour une transition sûre vers la Libye nouvelle.* » La reconduction de 90 jours ne signifie pas en effet que la mission ne prendra fin que dans trois mois. Il s'agit de la « durée standard » pour la reconduction de la mission m'a précisé un connaisseur du dossier.

L'après mission

L'hypothèse d'une possible prolongation de l'action de l'OTAN dans la Libye nouvelle semble en revanche s'éloigner. L'Alliance avait – on s'en souvient -, commencé à étudier dès l'été une série d'options possibles pour son action dans le pays. Mais diverses conditions avaient aussi été placées par ses Etats membres notamment d'avoir une base juridique solide, si il y a une demande et en appui d'une autre mission (de l'ONU). Le déploiement d'une mission de casques bleus n'est pour

l'instant plus d'actualité, ni envisagé côté international, ni demandé côté libyen. La présence d'une mission complémentaire de l'OTAN tombe donc.

() Traduction pro domo. « Together with our partners, NATO has been remarkably successful in fulfilling the mandate of the United Nations. But while threats to civilians persist, we will continue to protect them under the mandate confirmed unanimously in United Nations Security Council Resolution 2009, and at the request of the National Transition Council. We are determined to continue our mission for as long as necessary, but ready to terminate the operation as soon as possible. (...) This decision sends a clear message to the Libyan people. We will be there for as long as necessary, but not a day longer, while you take your future in your hands to ensure a safe transition to the new Libya.*

Libye : l'Atlantique 2 sur la base aérienne de La Sude

Mise à jour : 21/09/2011 18:21

Depuis le 27 juillet 2011, l'*Atlantique 2* de la Marine nationale a rejoint le détachement air de La Sude (Crète) dans le cadre de l'opération *Harmattan*. Habituellement déployé pour des missions de lutte anti-sous marine et de lutte anti-navire, cet avion de patrouille maritime effectue ici des missions de reconnaissance au-dessus du territoire libyen.

Son équipage est formé de quatorze personnes. Le commandant de bord, le pilote et les deux mécaniciens de bord constituent la tranche avant, tandis que la tranche tactique est composée du TACO (*tactical coordinator*), d'opérateurs radio, de radaristes navigateurs et d'acousticiens. Ces derniers sont amenés à assurer la prise de vue et l'interprétation des images pour les missions aéroterrestre comme celles qui leur sont confiées pour *Harmattan*. Ils disposent, en effet, d'un poste d'observation exceptionnel grâce au nez vitré de l'avion. Une caméra infrarouge leur permet également de voir jusqu'à une trentaine de kilomètres aux alentours selon les conditions météorologiques.

Un seul aéronef est présent sur le détachement pour assurer l'ensemble des missions. Celles-ci durent en moyenne 11 heures.

L'*Atlantique 2* opère ainsi aux cotés de l'armée de l'Air de jour comme de nuit.

Sources : EMA

Droits : Ministère de la Défense et des anciens combattants

Tractation autour de la vente des fréquences radio de la défense

Par Pierre Dupond

La Marine nationale veille au grain...budgétaire. Devant les contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat en général et de la défense en particulier, elle suit avec vigilance la réalisation des grands programmes d'armements qui la concernent comme celui des Frégates européennes multimissions ou des sous-marins nucléaires d'attaque de type Barracuda (photo) qui prévoient respectivement la construction de 11 frégates et de six sous-marins. Sauf accident...budgétaire. Et sur ce plan là, l'atmosphère n'est pas au beau fixe. La rumeur selon laquelle les opérateurs de

téléphonie mobile pourraient être dispensés du paiement des fréquences cédées par l'Etat pour la téléphonie 4G n'est pas faite pour rassurer. Si la tendance des discussions en cours entre le gouvernement et les opérateurs se confirmaient, ce pourrait être 1 milliard 600 millions d'euros de recettes exceptionnelles (sur un total de 2,5 milliards d'euros attendus pour cette cession de fréquences) qui disparaîtraient du budget de la défense pour 2012. Explications.

Dans le cadre de l'arrivée de la technologie 4G pour les mobiles - essentielle pour les smartphones qui exigent un très haut débit - l'Etat a lancé au printemps 2011 un appel à candidature pour l'attribution - en novembre 2011 - des fréquences des bandes 2,6 GHz et 800 MHz. Quatre opérateurs, France télécom, Bouygues, SFR et Free, sont sur les rangs. Le prix plancher des enchères a été fixé à 2,5 milliards d'euros. Bienvenu par les temps qui courent pour le budget de l'Etat...et de la défense qui doit récupérer 1,6 milliard d'euros en 2012 sur les 2,5 milliards attendus. Problème : les opérateurs – dont certains sont proches de l'Elysée - ont entrepris un actif lobbying pour décaler, entamer voire même faire disparaître le principe même du paiement de ces licences. Cet été, ils ont contesté devant le Conseil d'Etat la légalité du recours aux enchères financières pour leur attribution. Même si Eric Besson, ministre en charge de l'économie numérique, a rappelé (sans fermeté particulière) que la Loi de finances prévoyait clairement leur règlement cette année, il se pourrait qu'elles soient finalement « politiquement » cédées à un prix symbolique voire même gratuitement comme cela été le cas de sites militaires à des collectivités territoriales.



A l'heure où la Défense compte ses sous au plus près et doit faire face à une sensible augmentation de ses dépenses pour les opérations extérieures (870 millions en 2010, plus d'un milliard prévu fin 2011), le non-versement des 1,6 milliards d'euros prévus à son budget 2012 en contrepartie de la vente des fréquences 4G sonnerait pour elle comme un véritable coup de canon. Rappelons que fin août 2011, François Fillon a déjà pris la décision d'annuler, par lettre rectificative de la Loi de finances 2011, 220 millions d'euros de crédits pour la défense sur un total de 460 millions d'euros annulés pour les différents ministères. Affaire à suivre.

FLAADS : Le programme monte en puissance pour la version navale du missile



Vue du FLAADS-M crédits : MBDA

22/09/2011

La version navale du missile surface-air à courte portée FLAADS est sur les rails. MBDA annonce que le programme FLAADS-Maritime, qui équipera après refonte les frégates britanniques du type T23 et, dès l'origine, les nouvelles unités du type T26, avance rapidement. Cette arme est basée sur le Common Anti-Air Modular Missile (CAAM), missile modulaire antiaérien développé pour être décliné dans des versions terrestre, aérienne et navale. Au sein des armées britanniques, il doit remplacer l'ASRAAM mis en oeuvre par les Tornado et Eurofighter de la RAF, le missile sol-air Rapier de l'Army et le Sea Wolf de la Royal Navy.

Pour mener à bien le développement du FLAADS-M, MBDA s'appuie notamment sur les travaux menés précédemment sur le système de défense aérienne Sea Viper (équivalent britannique du PAAMS franco-italien équipant les frégates Horizon). « Les travaux de MBDA sur le programme FLAADS-M avancent rapidement, l'entreprise mettant pleinement à profit toute l'expérience qu'elle a acquise lors du développement du Sea Viper, l'un des systèmes les plus performants au monde et qui est actuellement en service sur les destroyers T45 de la Royal Navy. MBDA avance à grands pas dans de nombreux domaines, et en particulier sur le développement du système de commandement et de contrôle du FLAADS (qui réutilise le logiciel Sea Viper C2 à plus de 75 %) et le développement de la transmission de données de plate-forme du FLAADS, ces deux éléments étant déjà en phase d'épreuve dans les installations de développement de MBDA. Le programme FLAADS-M recueille en outre les installations et le personnel très expérimenté du programme Sea Viper, et devrait donc bénéficier pleinement de tous les enseignements tirés du développement, particulièrement réussi, du Sea Viper », explique le missilier européen.



Future frégate du type 26 (© : MBDA)

Nombreux tests ces derniers mois

La maturité de la conception du missile CAMM a été démontrée à travers un grand nombre d'épreuves effectuées ces derniers mois. La pertinence du tout nouveau concept de lancement vertical lent a été confirmée par une série de tests qui s'est achevée par un essai d'éjection et de retournement, réalisé avec succès le 20 mai 2011 dans les installations de MBDA du Bedfordshire, en Angleterre. Cette épreuve effectuée depuis un camion a permis de recueillir des données directement exploitables pour le programme FLAADS-Land. Des progrès importants ont aussi été accomplis sur l'autodirecteur électromagnétique du CAMM avec la réalisation, au premier semestre, de toute une série d'épreuves d'emport concluantes. Le CAMM réutilise avantageusement et dans une large mesure la technologie d'autres produits de MBDA, si bien qu'il bénéficie déjà, à ce stade du développement, d'une grande maturité.



Tir de missile CAMM (© : MBDA)



Missile supersonique à lancement vertical, le CAMM mesure 3.2 mètres, pèse 99 kilos et affiche une portée de 25 kilomètres. Autonome mais pouvant bénéficier du rafraîchissement en vol des données, il disposera d'un autoguidage électromagnétique actif et est conçu pour s'opposer à des cibles aériennes rapides, évasives, à faible signature et dotées de contre-mesures modernes. Contrairement au VL Mica, ce missile est tiré à froid, c'est-à-dire qu'il est d'abord éjecté du tube avant d'allumer son booster, ce qui réduit les contraintes sur les lanceurs. Mis en oeuvre depuis un bâtiment doté d'un radar de veille 2D ou 3D (par un lanceur autonome, Sylver ou Mk41), le FLAADS-M peut équiper des unités de moyen tonnage, comme des corvettes, ou même des bateaux plus petits avec un seul lanceur quadruple. « Par sa conception même, le système FLAADS-M est naturellement facile à intégrer à toute plateforme et représente un faible coût de possession. Autre point fort, il ne nécessite pas de suiveur de plateforme complexe, si coûteux à entretenir. Ce système constitue donc une excellente solution pour une grande variété de plateformes navales et suscite déjà un très grand intérêt », explique MBDA.



Frégate du type 23 (© : ROYAL NAVY)

Dès 2016 sur les frégates du type 23

Pour Steve Wadey, directeur général de MBDA UK : « MBDA peut à juste titre se targuer d'avoir développé l'un des systèmes d'armes les plus avancés parmi ceux qui sont aujourd'hui en service. Avec toute cette expérience ainsi acquise, et la technologie de prochaine génération, le FLAADS va devenir pour plusieurs décennies un système de défense antiaérienne central pour l'armée britannique. Il représentera pour la marine et l'armée de terre britanniques un grand nombre d'avantages - du point de vue de la performance opérationnelle, de l'adaptation aux plates-formes et du coût de possession - dont il a été tenu compte depuis le départ, avant de lancer la conception. Avec tous ces atouts, le système sera parfaitement positionné pour le marché

international, car les clients pourront bénéficier de toutes les fonctionnalités du système, tant en pouvant les adapter à un très grand nombre de plateformes et d'applications ».

La mise en service du FLAADS-M est attendue dès 2016 pour équiper, en remplacement du Sea Wolf, les frégates du type 23. Il est aussi prévu pour le programme Global Combat Ship (GCS), qui donnera naissance aux frégates du type 26.

Exercice Circaete 2011 : un Casa intercepté par neuf chasseurs méditerranéens

Mise à jour : 23/09/2011 19:27

Mercredi 21 septembre 2011, un Casa CN 235, deux Mirage 2000 de l'armée de l'air française, deux F18 Hornet espagnols, deux Su30 et deux Mig 29 algériens et un F5 Tiger tunisien ont participé à l'exercice de sûreté aérienne annuel «Circaete», fruit d'une coopération appelée « 5+5 Défense » initiée en 2004 entre cinq pays de la rive sud (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et cinq pays de la rive nord de la Méditerranée (France, Espagne, Italie, Malte et Portugal). Pour cet exercice, hormis la Libye et l'Italie, ces pays ont testé, en conditions réelles, les processus de coordination des postures permanentes de sûreté aérienne (PPS) dans les espaces nationaux respectifs des États membres ainsi que les procédures d'interception des aéronefs.

Cette année encore, les polices du ciel et les structures de commandement et de contrôle (*Command and Control* – C2, notamment le centre national des opérations aériennes de Lyon Mont-Verdun pour ce qui concerne la France) du groupe « 5+5 Défense » ont pu s'entraîner en condition réelle. Un Casa de l'escadron de transport «Vercors» a ainsi simulé une menace aérienne en traversant les espaces aériens de la France, l'Espagne, l'Algérie et la Tunisie. Il a été intercepté par les avions de chasse en alerte dans ces différents pays survolés. Une nouveauté cette année, un «chat» sécurisé accessible à tous les pays membres du « 5+5 » a remplacé l'utilisation des lignes téléphoniques entre les structures C2. L'idée, proposée par la France, est de rendre disponible toutes les informations fournies par les avions de chasse, au cas où un appareil suspect traverserait plusieurs frontières. Cette messagerie instantanée offre un gain de temps considérable dans le partage des renseignements. Il s'agit d'un moyen de communication déjà utilisé dans les missions de guidage aérien pour la transmission ou la confirmation d'informations entre les commandos au sol et les aéronefs en vol. Encore en expérimentation, ce dispositif devrait être bientôt opérationnel lors des opérations de «police du ciel» de niveau européen.

Véritable outil interministériel de lutte contre le terrorisme, la PPS mobilise quotidiennement un millier d'aviateurs. 88 radars, civils et militaires, surveillent en permanence l'espace aérien français. «*C'est avant tout, au niveau national, un travail interministériel*, explique le lieutenant-colonel Xavier Reymond du commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes. *Concernant l'armée de l'air, la PPS est renforcée depuis 2001 sur le territoire. Aujourd'hui, grâce aux accords transfrontaliers, nous partageons nos compétences en interalliés, nous nous entraînons régulièrement avec nos voisins, et nous disposons de procédures communes d'interception des aéronefs «suspects», dans le cas où ceux-ci traversent les frontières.»*

Au cœur de l'exercice, heure par heure

6h45. Un Casa de l'escadron de transport «Vercors» décolle de la base aérienne de Creil. L'aéronef joue le rôle d'un appareil civil détourné par des pirates. L'objectif est de mettre en oeuvre, dans un contexte interallié, des procédures d'échanges de renseignement, d'identification et d'interception des appareils.

8h00. Le centre de détection et de contrôle (CDC) de Lyon repère un aéronef au comportement suspect sur ses écrans. Immédiatement, il lance une alerte et informe le centre national des opérations aériennes (CNOA). La haute autorité de défense aérienne (HADA) décide alors de déclencher la permanence opérationnelle (PO) assurée, dans le cadre de la posture permanente de sûreté aérienne (PPS), par des Mirage 2000, depuis quatre sites militaires (les bases aériennes d'Orange, de Creil, de Mont-de-Marsan, et la base aéronavale de Lorient).

8h11 . Un Mirage 2000 armé décolle de la base aérienne d'Orange. La mission de «police du ciel» a commencé. À peine huit minutes plus tard, le pilote du chasseur établit un contact visuel avec l'avion «suspect». Il connaît désormais le type d'aéronef détourné, son immatriculation, son altitude et son cap exact. Il observe également le comportement de l'équipage sans oublier de prendre des photographies. Il peut ensuite tenter d'établir un contact radio avec les pilotes ou tenter de communiquer avec eux par signes. Toutes ces informations sont immédiatement transmises au CNOA et à la HADA, placée sous l'autorité du Premier ministre. Ces renseignements sont indispensables afin que le pouvoir politique puisse décider des mesures à prendre, allant jusqu'à la neutralisation de l'appareil, ultime recours en cas de menace terroriste avérée.

8h45. Le Mirage 2000 se place à proximité du Casa et «bat des ailes». Cette manœuvre signifie une injonction ferme à l'appareil de suivre l'avion de chasse. Entre temps, pour relayer le chasseur français, un autre Mirage 2000 décolle de la base de Mont-de-Marsan et rejoint le dispositif.

9h20. Le Casa se dirige maintenant vers l'espace aérien espagnol où deux chasseurs F18 des forces aériennes espagnoles viennent prendre la mission à leur compte, le Mirage français faisant alors demi-tour vers sa base de départ. Les procédures d'identification et de reconnaissance de l'aéronef sont à nouveau appliquées et les chasseurs espagnols rendent compte directement auprès de leur état-major. Ainsi, le Casa reste sous bonne escorte jusqu'à son entrée dans l'espace aérien algérien.

10h30. Deux Su30 de l'armée de l'air algérienne sont alertés par la présence de ce «plastron» au-dessus du ciel algérien. Ils se relaient autour de l'aéronef afin de récolter un maximum de renseignements et sont relevés par deux Mig29. Les manœuvres se poursuivent en relation avec les structures de commandement et de contrôle (*Command and Control* – C2) algériennes.

12h30. Dernière étape pour l'exercice Circaete. Le Casa de l'armée de l'air pénètre dans l'espace aérien tunisien. Un F5 Tiger de l'armée de l'air tunisienne entre dès lors en jeu. Après s'être positionné sur la gauche du Casa, le chasseur l'accompagne jusqu'à sa sortie de l'espace aérien tunisien.

14h00. Le Casa et son équipage se posent sur la base aérienne de Solenzara, en Corse, afin d'avitailer en carburant avant de rentrer à Creil.

La flottille 11F passe sur Rafale



Le Rafale M1 à l'appontage sur le Charles de Gaulle
crédits : DASSAULT AVIATION

20/09/2011

Plus de 10 ans après la 12F, l'aéronautique navale voit une seconde flottille de chasse accueillir le Rafale. Hier, sur la base bretonne de Landivisiau, une cérémonie a marqué le passage officiel de la 11F sur le nouvel avion de combat. Dès la semaine prochaine, 7 Rafale F3 seront affectés à cette flottille, qui va progressivement abandonner le Super Etendard Modernisé (SEM). La transformation doit durer environ un an, la qualification opérationnelle de la 11F sur Rafale étant attendue au second semestre 2012. La Marine nationale a préparé très en amont ce changement d'appareils. En effet, en vue de la transformation de la 11F, les effectifs de la 12F ont, ces derniers mois, été « gonflés » en termes d'avions, d'effectifs et de soutien. Cette augmentation de moyens a permis de verser immédiatement à la 11F des personnels qualifiés pouvant transmettre le savoir-faire acquis à leurs collègues. Ainsi, 30% des pilotes et 70% des techniciens de la 11F proviennent de la 12F et sont donc qualifiés sur Rafale.



Durant la cérémonie, hier, à Landivisiau (© : MARINE NATIONALE)

Pour l'heure, l'aéronautique navale aligne 17 Rafale F3 sur la base de Landivisiau, soit 10 pour la 12F et 7 pour la 11F. Alors qu'un nouvel appareil, le M33, doit être livré par Dassault Aviation le mois prochain, trois autres avions sont opérationnels sur d'autres bases. Un est détaché à Saint-Dizier pour les besoins de la formation commune entre la Marine nationale et l'armée de l'Air, un second à Mont-de-Marsan pour des expérimentations, et un troisième, le M1, est toujours positionné à Istres au profit de Dassault. A cela s'ajoutent 9 Rafale au standard F1, mis sous cocon à Landivisiau en attendant leur modernisation. Après avoir été portées au standard F3, ces machines (M2 à M10) doivent redevenir opérationnelles entre 2014 et 2016. Modernisé en dernier, le M1 doit, quant à lui, repasser en flottille en 2017.

D'ici cinq ans, l'aéronautique navale aura vu ses trois flottilles de chasse embarquées passer sur Rafale. La dernière formation, la 17F, commencera à être transformée en 2015 pour une qualification opérationnelle l'année suivante. Comme la 11F, elle abandonnera ses SEM, dont il reste une trentaine d'exemplaires en parc et dont le retrait du service est programmé en 2015. La marine prévoit de doter chacune de ses trois flottilles de chasse de 15 Rafale, soit un total de 45 avions en ligne pouvant être déployés sur le porte-avions Charles de Gaulle. Pour maintenir cette capacité, tout en assurant les missions de formation et les immobilisations pour maintenance, 60 avions ont été commandés. Le différentiel entre machines en ligne et machines en parc permet également de prendre en compte le taux d'attrition, c'est-à-dire les pertes. Ainsi, 3 Rafale Marine ont été accidentellement perdus en 2009 et 2010.

Le BPC Dixmude appareille pour ses premiers essais en Méditerranée



Le BPC Dixmude appareillant hier de Toulon
crédits : MER ET MARINE - JEAN-LOUIS VENNE

20/09/2011

Le nouveau bâtiment de projection et de commandement de la Marine nationale a appareillé hier de Toulon, pour la première fois depuis son arrivée dans le port varois, le 13 juillet dernier. C'est dans des conditions météorologiques assez musclées, avec des rafales de vent à 100 km/h, que le BPC a quitté le quai d'honneur pour franchir les passes et gagner le large. Cette campagne d'essais en mer, qui va durer plusieurs jours, porte sur les systèmes de communication du bâtiment.

Construit par les chantiers STX France de Saint-Nazaire, le Dixmude a gagné Toulon pour que DCNS procède à la mise au point de son système de combat et de son système d'armes. A l'issue, il sera livré à la Marine nationale pour une mise en service prévue début 2012. Il rejoindra alors, au sein de la flotte française, ses deux aînés, les Mistral et Tonnerre, livrés par DCNS en 2006 et 2007. La construction d'un quatrième BPC est prévue à la fin de cette décennie pour remplacer le transport de chalands de débarquement Siroco, en service depuis 1998.



Le Dixmude hier, à Toulon (© : MER ET MARINE - JEAN-LOUIS VENNE)



Le Dixmude hier, à Toulon (© : MER ET MARINE - JEAN-LOUIS VENNE)

Comment Harmattan a couvert la visite de Nicolas Sarkozy et David Cameron en Libye



Puma et Caracal s'approchant d'un BPC de la Marine nationale
crédits : EMA

On en sait un peu plus sur les moyens mis en oeuvre pour couvrir la visite de Nicolas Sarkozy et David Cameron en Libye le 15 septembre. En complément du service de protection mis en place par l'Elysée, la sécurité du président français et du premier ministre britannique a été assurée par les unités déployées dans le cadre de l'opération Harmattan, à commencer par les bâtiments de la Marine nationale intégrés à la Task Force 473. L'opération s'est déroulée en deux temps avec deux dispositifs parallèles, explique l'Etat-major des Armées. A l'aéroport de Tripoli tout d'abord, où le nouvel A330 présidentiel a atterri en milieu de matinée. Partis du bâtiment de projection et de commandement Tonnerre, qui croisait à quelques nautiques de la capitale libyenne, cinq hélicoptères de manœuvre Caracal et Puma, appuyés par deux hélicoptères de combat Tigre, y attendaient les autorités, avec à leur bord des éléments de protection de l'armée de l'Air et du personnel médical. Leur mission a consisté à acheminer la délégation en toute sécurité vers le centre-ville, où Nicolas Sarkozy et David Cameron ont donné une conférence de presse commune. Une fois cette prise de parole terminée, ils ont effectué la manœuvre inverse jusqu'à l'aéroport.



Puma devant l'avion présidentiel (© : EMA)

Un second BPC devant Benghazi

Le président de la République, le premier ministre britannique et leurs délégations ont ensuite gagné Benghazi par avion en début d'après-midi. La seconde phase de l'opération « Autorités » commençait pour les marins, terriens et aviateurs de la TF 473. Au large de Benghazi, c'est du BPC Mistral, cette fois, qu'un groupement d'hélicoptères a décollé pour être en mesure d'accueillir les autorités et leurs délégations à leur arrivée à l'aéroport, prendre en charge leurs déplacements et assurer leur protection.

Pendant toute la durée de l'opération, les deux frégates de la TF 473 ont accompagné chacune un BPC dans les eaux libyennes : le La Fayette aux côtés du Mistral et le Cassard près du Tonnerre. En parallèle, un important dispositif aérien était engagé par l'armée de l'Air et l'aéronautique navale. Des avions de combat, un drone Harfang et deux avions de patrouille maritime Atlantique 2 ont, ainsi, assuré dans le ciel l'étanchéité de la bulle de sécurité.



Puma au dessus du littoral libyen (© : EMA)



Puma accompagné de deux Tigre (© : EMA)

Avoir un retour d'expérience de l'opération en Libye

Publié le 22 septembre 2011 par Nicolas Gros-Verheyde

(BRUXELLES2 à Wroclaw) Parmi les sujets abordés lors du dîner des ministres de la Défense, a aussi émergé le fait que certaines lacunes méritaient d'être comblées. « *Il faut faire l'inventaire de ce que nous savons faire, ou pas faire, ce que nous pouvons faire ou pas faire, et les moyens qui nous manquent* » a expliqué Gérard Longuet. « *Un retour d'expérience des 6 mois d'opération en Libye qui soit un diagnostic précis et puisse donner des solutions concrètes.* » Travail qui pourrait être fait « *par la présidence polonaise* ». Français et Britanniques vont se rencontrer dès le 12 octobre prochain pour dresser un état des lieux à travers un retour d'expérience mutuelle. Les lacunes sont assez précisément identifiées : le ravitaillement, le renseignement, les munitions...

Un projet européen sur les munitions

On peut ajouter que l'Agence européenne de défense a commencé à travailler sur certaines questions, notamment celles des munitions. Il s'agit d'étudier – selon nos informations – de quelle manière on peut avoir un partage de munitions, dites intelligentes (Nb : comme les bombes lasers qui ont manqué en Libye), par exemple pour mettre en commun certains stocks de réserve entre des pays qui utilisent les mêmes types de munitions ou s'assurer d'un approvisionnement rapide en cas de besoin.

Débat surréaliste à Wroclaw sur la Libye : « chacun regardait ses chaussures »

Publié le 22 septembre 2011 par Nicolas Gros-Verheyde

(BRUXELLES2 à Wroclaw) A la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne à Wroclaw (Pologne), l'ambiance était « *un peu pesante* » s'est confié le ministre français de la Défense, Gérard Longuet. Au sortir du dîner, avant de reprendre l'avion pour Paris, « sénatoriales oblige », le ministre s'est confié à quelques journalistes, dont 'B2'. A l'entendre, la réunion avait un côté assez surréaliste. « *On avait l'impression, à entendre l'ordre du jour, qu'il ne s'était rien passé* ». Autrement dit, l'intervention armée de quelques pays de l'Union européenne en Libye était passée sous silence.

Le regret, inavoué, d'être passé à côté de l'histoire

« *La plupart des pays n'ont pas joué de rôle dans la Libye. Et chacun regardait un peu ses chaussures - sauf la France, les Britanniques, la Belgique ... les Pays-Bas – en se disant qu'ils étaient passés, à un moment, à côté de l'histoire, se demandant comment ils pourraient faire maintenant, sans vraiment savoir comment faire* ». Coté français, on est bien conscient que pour la Politique européenne de sécurité et de défense n'est pas sortie par le haut de cette épreuve. « *On ne peut dire qu'une initiative bilatérale, pour appliquer la résolution des Nations-Unies, soit vraiment la consécration de la politique de défense européenne* ».

Une future mission de l'UE en Libye... un vœu pieu

La prolongation de la mission de l'OTAN en Libye, de 90 jours supplémentaires, devrait être « *suffisante* », a souligné le ministre. « *Le rôle de l'OTAN c'était d'éviter que des forces civiles ne menacent. Cette mission est maintenant quasiment assurée.* » « *Pour faire émerger un État de droit complet, durable c'est autre chose. Et ce n'est pas le rôle de l'OTAN.* »

Quant à une nouvelle mission européenne maintenant en Libye, le ministre est pour le moins sceptique... (c'est le moins qu'on puisse dire). « *Ce que la structure européenne avait imaginé était un affichage assez fort sur la gestion des frontières* ». Mais encore faut-il que le Conseil national de transition soit demandeur. Or, apparemment ce n'est pas le cas, même pour des

sujets comme le désarmement. « *Il faut accompagner la Libye, dans la mesure où elle le demande, dans le respect de la pleine responsabilité du CNT à qui il appartient ses objectifs. (...) Je n'ai pas ressenti le besoin du CNT de voir quiconque se mêler des moyens d'autorité. Il ne veut même pas de forces de police.* » Résultat, du côté de l'UE « *On en reste aux vœux pieux. (...) Car l'UE n'est pas un acteur de complicité immédiate du nouveau pouvoir.* »

L'Europe une structure à réflexion lente

Pour Gérard Longuet, « *L'Europe c'est une machine assez lourde, et en même temps très puissante. Les options que le Royaume-Uni – France ont exprimé (en Libye) c'est une capacité de réaction rapide avec des moyens, somme toute modestes, mais décisifs. Manifestement, ce n'est pas le fonctionnement de l'Union européenne qui déroule des procédures complexes, plus lentes, en définitive bien adaptées à des tâches civiles.* » Dans cette optique, a-t-il ajouté, un rien ironique « *L'Europe est partie pour un long partenariat avec la Libye mais à son rythme* »

La réunion de Wroclaw : dans l'attente d'une impulsion politique

Publié le 22 septembre 2011 par Nicolas Gros-Verheyde



(BRUXELLES2) La réunion informelle des ministres de la Défense s'ouvre, aujourd'hui, à Wroclaw sur un air de déjà vu. Conçue au départ par la présidence polonaise comme un point d'ordre de sa priorité défense, la rencontre a aujourd'hui été rétrogradée à un rang de non-événement. Plusieurs ministres – c'est le cas du Français Gérard Longuet ou de l'Espagnole Carme Chacon – ont d'ailleurs choisi de n'assister qu'au diner de travail consacré aux opérations et à quelques échanges informels bilatéraux, laissant de côté les débats du lendemain consacrés aux capacités. En absence de la Haute représentante, Catherine Ashton, retenue à New-York, c'est le nouveau ministre polonais de la Défense, Tomasz Siemoniak, qui présidera la réunion.

Trancher les questions non résolues dans les opérations

Coté opérations les sujets abordés mériteraient d'être tranchés au niveau politique. Ils ont tous un air de déjà vu. Comment mettre fin à l'opération Althea en Bosnie-Herzégovine ? Comment avoir davantage de moyens pour EUNAVFOR Atalanta et mettre en place des actions plus robustes ? Que faire pour renforcer les capacités maritimes des pays de l'Océan indien ? Tous sujets débattus depuis plusieurs mois (années) au sein des groupes de travail de l'UE et des réunions du COPS et qui mériteraient maintenant d'être tranchées. Il faudra aussi se poser la question de savoir que faire maintenant d'EUFOR Libya, qui est un échec patent. Ou plutôt comme le commente ironiquement un officier : comment éviter que les gens à Rome ne s'ennuient encore plus ! La prolongation de la mission en Ouganda pour former les soldats somaliens avec la prolongation d'EUTM Somalia, sur laquelle plusieurs Etats membres avaient de nombreux doutes avant sa mise en place, elle devrait être approuvée ; cette mission, pour être discrète, n'en est pas moins en effet une des plus intéressantes. Elle pourrait d'ailleurs illustrer (avec un peu de volonté) les missions du futur pour la PeSDC.

On aurait aussi pu parler des missions « civiles » de l'UE qui ont une forte incidence militaire. En Afghanistan, quel est l'avenir de la mission EUPOL (police) à l'heure du retrait des forces de l'OTAN qui va s'accélérer en 2012 ? Que faire des deux missions (EUPOL / EUBAM) déployées en Israël/Palestine ? Quid de l'implication en Afrique noire (missions au Congo, ou très éventuelle mission en Côte d'Ivoire) sans parler de l'éventuelle mission en Libye ? Or, selon un principe hérité du passé, qui a une justification institutionnelle mais peu d'explication opérationnelle, les ministres de la Défense ne parlent pas des missions civiles qui sont l'apanage des ministres des Affaires étrangères...

Accélérer le travail sur les capacités

Le second jour sera consacré aux capacités, à l'initiative de Weimar et de pooling and sharing. Nombre de projets ont été mis sur la table – plus de 300 dans un premier jet selon mes informations -. Une fois l'épuration effectuée, il n'en reste plus beaucoup qui puissent aboutir concrètement : l'Ecole du futur pour l'aviation de transport (proposée par la France notamment) ou une unité multinationale médicale intégrée (proposition de l'Italie notamment) figurent parmi ceux-ci. La dernière discussion politique à haut niveau remonte à la présidence belge où une feuille de route, la feuille de route de Gand, avait été dressée. Depuis, plusieurs initiatives nationales ou multilatérales ont été présentées. Quelques projets sont à l'étude à l'Agence européenne de défense. Mais il paraît nécessaire de changer de braquet, d'accélérer le travail de passer – comme je l'écrivais de la rénovation de la cabane de jardin à la maison principale, sans attendre encore une année de plus. La crise budgétaire, économique et financière entre dans son cœur. Et les conséquences sur les budgets de défense ne sont pas terminées. L'onde de choc risque de durer quelques années. Et une fois le retrait d'Afghanistan effectué, certaines forces européennes risquent d'être littéralement essorées.

La dernière session de travail sera consacrée aux partenariats avec les Etats non membres de l'UE, avec un focus particulier sur les partenaires de l'Est – présidence polonaise oblige. Le

partenariat avec l'ONU et l'OTAN sera également traité. Avec l'ONU, il s'agit de réactiver des dispositifs de concertation sur la gestion de crises qui ont été, pour l'instant, laissés de côté. Avec l'OTAN, les données du problème sont connues et très politiques. Elles ne risquent pas de s'arranger dans les années à venir, avec la volonté turque de s'affirmer au plan régional, le conflit gelé toujours non réglé entre Chypre et la Turquie. Situation qui pourrait se cristalliser avec la présidence chypriote de l'Union européenne (au 2e semestre 2012) ; la Turquie ayant menacé de suspendre tous ses contacts avec l'Union européenne. On peut noter que le troisième partenariat qu'a l'UE avec une organisation internationale – avec l'Union africaine – ne figure pas à l'ordre du jour. C'est dommage car c'est sans doute celui qui est, concrètement, le plus utile aujourd'hui.

Agenda de la réunion

- Jeudi 22 septembre – 20h15 : dîner consacré aux opérations.
- Vendredi 23 septembre – 9h-11h : 1ère session de travail – « Capacités » – Pooling and sharing
- Vendredi 23 septembre -11h30-13h : 2e session de travail – « Partenariats »

Petite piste de compromis sur l'avenir d'Althea

Publié le [23 septembre 2011](#) par [Nicolas Gros-Verheyde](#)

(BRUXELLES2 à Wroclaw) Lors du dîner informel des ministres de la défense, une esquisse de compromis paraît se dessiner sur l'avenir de la mission militaire de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Entre partisans de la fermeture de la mission et tenants de son maintien, une voie médiane pourrait être trouvée. La mission resterait limitée à une mission de formation et d'entraînement de l'armée bosniaque, sans mandat exécutif donc (ce qui a déjà été décidé). Et des forces seraient tenues en réserve en dehors du pays « au cas où », dans le cadre des groupements tactiques de l'UE (battlegroups). Ce qui permettrait de fermer la mission Althea, sans le faire totalement.

Une utilité pour les battlegroups

Cette solution a un double avantage, selon un responsable polonais qui s'est confié à B2, résoudre la question d'Althea mais aussi donner une utilité aux Battlegroups. « *De nombreux pays s'interrogent, en effet, sur la nécessité de fournir des forces aux battlegroups. Car ils n'ont pas été utilisés* ». Mais ajoute un diplomate national, partisan de la première option (fermeture), cette solution n'est pas sans implication : « *Les pays qui ont un battlegroup de permanence pourraient se retrouver impliqués dans les Balkans alors qu'ils peuvent ne pas le souhaiter vraiment* », ni l'avoir budgété, pourrait-on ajouter.

La France et la Grande-Bretagne souhaitent autoriser les attaques sur les bases de pirates somaliens

Par Rédacteur en chef.

Publié le 24 septembre 2011, dernière mise à jour le 24 septembre 2011.

Plusieurs pays de l'Union Européenne, dont la France et la Grande-Bretagne, souhaitent que l'opération Atalante — de lutte contre la piraterie au large de la Somalie — utilise des méthodes plus fermes, pendant que d'autres états membres ne souhaitent pas cette évolution.

Les ministres de la défense de l'Union Européenne, réunis à Breslavia (Pologne), ont évoqué le sujet dans la nuit de jeudi dernier, mais ils ne sont pas parvenus à un accord, selon des sources communautaires.

Parmi les options évoquées, figure la demande d'autorisation d'attaquer les bases de pirates situées sur les plages somaliennes de façon préventive, une idée appuyée par des pays comme la France, selon son ministre de la défense , Gérard Longuet. Vendredi, le secrétaire d'état britannique, Gerald Howarth, a confirmé que Londres appuyait cette idée et a dénoncé l'absurdité de ce que les troupes européennes voyaient des skiffs pirates sur la côte somalienne et ne pouvaient rien faire à cause des limites de leur mission.

Il a aussi été envisagé, selon différentes sources, de donner plus de marges de manœuvre aux forces européennes pour tirer contre les skiffs pirates sur le point d'attaquer. « J'ai demandé qu'il y ait des actions plus fermes. J'espère que nous pourrons avancer sur ce sujet, » a déclaré le secrétaire d'état britannique.

De leur côté, d'autres états membres comme l'Allemagne, ont rejeté ce type d'actions offensives et considèrent qu'elles n'entrent pas dans le mandat dans le cadre duquel opèrent les bâtiments européens en océan Indien, ont indiqué vendredi des sources de sa délégation.

L'Espagne, un des grandes défenseurs et contributeurs de l'opération Atalante, a demandé vendredi plus d'efforts aux autres pays pour maintenir une opération qu'elle considère comme un succès. La ministre espagnole, Carme Chacón, a assuré que Madrid maintiendrait sa contribution à la mission — actuellement, 2 des 6 bâtiments qui la constituent et un avion de patrouille maritime —, mais elle n'est pas entrée dans les détails sur le type d'opérations qu'elle veut voir.

REFERENCE :

[La Opinión de Coruña \(Espagne\)](#)

Un gendarme à l'EPNER

C' est une première : un pilote de la gendarmerie va suivre les cours de l'EPNER, à Istres. Cet ancien Gad'zart avait commencé comme pilote de Puma dans l'ALAT, avant de rejoindre la gendarmerie.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/17/2011](#)

Les TOP : se préparer, faire face, récupérer

Mise à jour : 22/09/2011 12:08

On en entend de plus en plus parler, sans toujours savoir ce que c'est. Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP) permettent à chacun d'optimiser ses ressources, avant, pendant et après la mission.



Depuis 2009, tout soldat de retour de plus de 3 mois en Afghanistan passe par le **sas de décompression de Chypre**, étape clé qui permet d'éviter un décalage trop brutal lors du retour en France. Au programme pour évacuer les tensions accumulées : massages, sauna... **et séances de TOP**.

C'est dans ce cadre que les TOP, intégrées au nouveau [dispositif de soutien psychologique](#), ont d'abord démontré leur efficacité. Aujourd'hui ces techniques, simples d'accès et aux applications variées, sont de plus en plus utilisées au quotidien.

C'est dans ce cadre que les TOP, intégrées au nouveau **dispositif de soutien psychologique**, ont d'abord démontré leur efficacité. Aujourd'hui ces techniques, simples d'accès et aux applications variées, sont de plus en plus utilisées au quotidien.

Une sophrologie adaptée au militaire :

Développées dans les années 90 pour améliorer la préparation mentale et la récupération du sportif, les techniques d'optimisation du potentiel ont été progressivement **adaptées aux besoins quotidiens des militaires**. Il s'agit d'un ensemble de méthodes faisant appel à la respiration, la relaxation ou encore l'imagerie mentale, permettant d'améliorer la qualité du sommeil, la mémorisation, la concentration, la confiance en soi. Elles optimisent ainsi les compétences et savoir-faire acquis lors des formations professionnelles et militaires, permettant au soldat de mener à bien ses missions dans les meilleures conditions.

En bref : il s'agit de « **récupérer dès qu'on le peut, pour se dynamiser quand il le faut** », résume l'**adjudant-chef Lerouge**, moniteur TOP au **1^{er} régiment médical (1^{er} RMED)**.

Une « boîte à outils » à personnaliser :

A l'image d'une **boîte à outils**, les TOP regroupent différentes techniques, adaptées aux situations diverses que le militaire peut être amené à rencontrer, en opération comme en France :

- avant la mission, **les techniques de régulation** permettent d'**optimiser les compétences** et savoir-faire acquis,

- pendant la mission, **les techniques de dynamisation** aident à **mobiliser ses capacités physiques et psychologiques** au bon moment
- après la mission, **les techniques de récupération** favorisent le retour au calme, et permettent de régénérer l'organisme

Le rôle de l'instructeur TOP est de faire connaître ces outils. A chacun de les personnaliser, de les adapter à ses besoins pour utiliser, en toute autonomie, la bonne technique au bon moment.

Montée en puissance :

« Au début, il y avait beaucoup d'a priori », admet l'adjudant-chef Cousin, monitrice TOP au [519^e régiment du train](#) (519^e RT). « Mais on s'aperçoit très vite des bienfaits de ces séances », au retour de mission, avant un examen ou une épreuve sportive. Et de fait, ces techniques, qui complétaient déjà les TTA 121 « force et calme des troupes » et 122 « l'action du commandement dans la gestion du stress » voient leur enseignement se généraliser, grâce à l'action du [centre national des sports de la Défense](#) (CNSD).

Ainsi, depuis janvier 2011, un poste de moniteur TOP figure officiellement au tableau unique des effectifs et des matériels (TUEM) en Afghanistan, pour compléter l'équipe psychologie du théâtre. Au printemps, une initiation aux TOP est **intégrée à la préparation opérationnelle** des unités projetées en Afghanistan. Et une directive parue en juillet 2011 rend obligatoire leur **enseignement dans le cursus de formation** des élèves officiers et sous-officiers.

Prochaine étape : un moniteur TOP formé au sein de chaque unité.

Droits : Armée de Terre 2011

Héphaïstos 2011 : l'armée de Terre sur le front des incendies

Mise à jour : 28/07/2011 18:38

Près de 30 unités de l'armée de Terre interviendront tout l'été 2011 au profit du plan Héphaïstos de lutte contre les feux de forêt dans le sud de la France.



Tous les ans, le ministère de la Défense participe à la **lutte contre les feux de forêt** en zone méditerranéenne. Le plan Héphaïstos mobilise des **moyens militaires essentiellement de l'armée de Terre** de fin juin à mi-septembre, dans 15 départements du sud de la France.

Ce plan est conçu pour faire face à une aggravation des risques feux de forêt l'été dans les régions Provence Alpes Côtes d'azur, Languedoc-Roussillon, Corse et les départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Pour la campagne 2011, près de **300 militaires, 140 véhicules et 3 hélicoptères** participent aux côtés des forces de la protection civile à la lutte contre les incendies, à la protection et à l'évacuation des personnes menacées.

Renfort des UIISC

3 sections militaires intégrées (SMI) sont mises à la disposition de **l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n°7** (UIISC 7) de Brignoles et de **l'UIISC 5** de Corte. Après 3 jours de formation, elles sont déployées en Corse. Elles y assurent **des missions de contrôle et de surveillance** de secteurs par des patrouilles constantes. Elles sont en mesure d'intervenir en soutien, par des attaques de flanc sur des feux maîtrisés, voire des coupe-feux.

Le groupe du génie intégré (GGI) dispose de **moyens lourds de terrassement et de travaux publics** pour entretenir ou créer les pistes forestières. Sur un foyer déclaré, il peut lui aussi assurer une attaque de flanc et valoriser une ligne d'appui feu.

Unités d'alerte

Les unités d'alerte, ou modules adaptés de surveillance (MAS), sont prêtes à intervenir à tout instant sur demande du préfet de zone de défense et de sécurité.

12 MAS (14 militaires et 7 véhicules chacun) assurent des missions de contrôle de zone par des **patrouilles permanentes**, accompagnés d'un sapeur-pompier, d'agents de l'Office national des forêts, de gendarmes ou d'agents de la police nationale. Les MAS participent à des **campagnes d'information** du public sur les risques d'incendies et **surveillent les foyers maîtrisés** pour éviter toute reprise de feu ou malveillance.

Le détachement d'intervention hélicoptéré (DIH) est composé de 3 hélicoptères en alerte au Luc-en-Provence.

Une Gazelle assure des missions de **reconnaissance** au profit des pompiers (départs de feux, zones de poser possibles...). Également poste de commandement (PC) volant, elle permet au commandement de diriger les secours **au plus près des zones de feux**.

Chacun des 2 Puma permet de transporter 2 tonnes de matériel ou 19 pompiers militaires. Ils déposent les soldats du feu dans des **zones difficiles d'accès**. Ils assurent aussi les **évacuations sanitaires** d'urgence de pompiers et de personnes sinistrées.

(titre 2) Unités de l'armée de Terre engagées dans Héphaïstos 2011

> Sections militaires intégrées :

41^e régiment de transmissions (41^e RT) de Douai

[1^{er} régiment étranger de génie](#) (1^{er} REG) de Laudun

[1^{er} régiment spahis](#) (1^{er} RS) de Valence

[2^e régiment de hussards](#) (2^e RH) d'Haguenau

[2^e régiment étranger de génie](#) (2^e REG) de Saint-Christol

[12^e régiment de cuirassiers](#) (12^e RC) d'Olivet

> Groupe du génie intégré :

[19^e régiment du génie](#) (19^e RG) de Besançon

> Détachement d'intervention hélicoptéré :

[5^e régiment d'hélicoptères de combat](#) (5^e RHC) de Pau

[3^e régiment d'hélicoptères de combat](#) (3^e RHC) d'Étain

> Modules adaptés de surveillance

[Régiment de marche du Tchad](#) (RMT) de Colmar-Meyenheim

[1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique](#) (1^{er} RCA) de Canjuers

[1^{er} régiment de hussards parachutistes](#) (1^{er} RHP) de Tarbes

[1^{er} régiment du train parachutiste](#) (1^{er} RTP) de Toulouse

1^{er} RS de Valence

2^e REG de Saint-Christol

[2^e régiment étranger parachutistes](#) (2^e REP) de Calvi

[3^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine](#) (3^e RPIMa) de Carcassonne

[4^e régiment de chasseurs](#) (4^e RCh) de Gap

[8^e régiment parachutiste d'infanterie de marine](#) (8^e RPIMa) de Castres

12^e RC d'Olivet

[13^e bataillons de chasseurs alpins](#) (13^e BCA) de Chambéry

[13^e régiment du génie](#) (13^e RG) de Valdahon

[27^e bataillon de chasseurs alpins](#) (27^e BCA) d'Annecy

[28^e régiment de transmissions](#) (28^e RT) d'Issoire

[35^e régiment d'artillerie parachutiste](#) (35^e RAP) de Tarbes

[40^e régiment d'artillerie](#) (40^e RA) de Suippes

[40^e régiment de transmissions](#) (40^e RT) de Thionville

[48^e régiment de transmissions](#) (48^e RT) d'Agen

[53^e régiment de transmissions](#) (53^e RT) de Lunéville

[501^e régiment de chars de combat](#) (501^e RCC) de Mourmelon

[École de l'aviation légère de l'armée de Terre](#) (EALAT) de Le-Luc-en-Provence

Écoles militaires de Draguignan (EMD)

Droits : Armée de Terre 2011

A lire aussi

- Corse : l'armée de Terre en appui de la lutte contre les feux

-

Royal Navy : Le Cinquième Astute sera baptisé HMS Anson



Le HMS Astute et le destroyer HMS Daring

crédits : BAE SYSTEMS

21/09/2011

Le cinquième sous-marin nucléaire d'attaque britannique du type Astute sera baptisé HMS Anson. Construit par les chantiers BAE Systems de Barrow-in-Furness, ce bâtiment suivra les HMS Astute, HMS Ambush, HMS Artful et HMS Audacious. Le premier a été livré à l'été 2010 à la Royal Navy, alors que le second a été mis à flot en décembre de la même année. L'assemblage des troisième et quatrième unités se poursuit, la réalisation du cinquième ayant déjà débuté. Le HMS Anson sera livré après 2016, date à laquelle le HMS Audacious doit rejoindre la Royal Navy. Il sera suivi de deux autres SNA du même type, qui pourraient être nommés HMS Agamemnon et HMS Ajax.

Destinés à remplacer les sous-marins du type Trafalgar, les Astute mesurent 97 mètres pour un déplacement de 7400 tonnes en plongée. Ces bâtiments, conçus pour atteindre la vitesse de 29 noeuds, disposent d'un réacteur à eau pressurisée PWR-2 fourni par Rolls-Royce et développent une puissance de 20 MW. Dotés de six tubes de 533mm, ils mettront en oeuvre 38 missiles de croisière Tomahawk et torpilles lourdes Spearfish. Armés par un équipage de 98 hommes, les Astute pourront mettre en oeuvre 11 commandos et leurs équipements.

Le HMS Illustrious accueille des hélicoptères Apache



Hélicoptères Apache sur le HMS Illustrious

crédits : ROYAL NAVY

23/09/2011

Ancien porte-aéronefs transformé en porte-hélicoptères à l'issue d'une refonte de plus de 40 millions d'euros, le HMS Illustrious, après 18 mois de travaux à Rosyth, est en pleine phase de remontée en puissance. Cet été, le bâtiment a accueilli des Apache de l'Army Air Corps. Le HMS Illustrious se rôde ainsi à la mise en oeuvre d'hélicoptères de combat, préalable indispensable avant qu'il remplace, dans les prochains mois, le HMS Ocean. Ce porte-hélicoptères, actuellement déployé en Libye, où ses Apache interviennent contre les forces du colonel Kadhafi, doit en effet entrer prochainement en grand carénage.

Long de 209 mètres pour un déplacement de 22.000 tonnes en charge, le HMS Illustrious, dernier survivant des trois unités de la classe Invincible, est entré en service en 1982. Capable d'embarquer une grosse vingtaine d'hélicoptères, il doit naviguer jusqu'à la mise en service du nouveau porte-avions britannique, le HMS Queen Elisabeth, dont la livraison est prévue en 2016 (ce bâtiment servira uniquement de porte-hélicoptères, son sistership, livrable en 2020, étant équipé de catapultes pour la mise en oeuvre d'avions F-35 C).



Le HMS Illustrious lorsqu'il embarquait des Harrier (© : ROYAL NAVY)



Le HMS Illustrious, ici avec des hélicoptères Merlin (© : ROYAL NAVY)

Défense. Le Brésil préfère le Rafale mais n'a pas les moyens d'acheter

Le Télégramme, 22 septembre 2011 à 16h19



Défense. Le Brésil préfère le Rafale mais n'a pas les moyens d'acheter.
Le Rafale. (Photo EPA)

La présidente brésilienne Dilma Rousseff a affirmé que la préférence de son pays allait vers l'avion militaire français Rafale, mais qu'il n'avait pas les moyens de s'en procurer pour le moment.

La présidente brésilienne Dilma Rousseff a rappelé, lors d'un entretien elle et le président français Nicolas Sarkozy en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, que le Brésil n'était pour l'heure pas en mesure de faire l'achat d'avions militaires.

Au cours de cet entretien, elle a répété que son pays n'était "pas en mesure de s'engager sur l'achat d'avions de guerre quels qu'ils soient". En revanche, la dirigeante brésilienne aurait confirmé que si la situation changeait et que "si choix il devait y avoir, il se ferait en faveur du Rafale", l'avion de combat de Dassault Aviation, plutôt qu'en faveur du F-18 de Boeing. L'avionneur français n'a toujours pas réussi à vendre à l'exportation son Rafale. Le [feuilleton franco-brésilien](#) n'est donc pas terminé...

Les premiers licenciés européens ab initio

Les 14 premiers contrôleurs aériens militaires formés ab initio sur la nouvelle licence européenne seront brevetés ce mois-ci. Les toutes premières licences ont été délivrées aux contrôleurs déjà en poste [le 11 janvier dernier](#) par le général **Bruno Clermont**, patron de la **DSAE**.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/24/2011 09:31:00 AM](#)

Ce que recrute l'armée de l'air

L'armée de l'air commence à recruter quelque 2.000 personnels, répartis en 200 officiers, 1.000 sous-officiers, 800 militaires du rang et 200 volontaires (contrats courts d'un an).

Chez les officiers, on trouve 70 candidats pour l'école de l'air, dont une majorité de pilotes, 60

officiers sous contrat navigants (80% de pilotes, et 20% de NOSA), et 60 OSC non navigants. Chez les sous-officiers, ce sont sans surprise les mécaniciens qui prédominent (40%), devant les spécialistes des SIC (20%).

Parmi les militaires du rang, ce sont les personnels destinés à la sécurité et à la protection - pompiers, fusiliers commandos- qui émergent en tête.

Les premiers salaires varient entre 1.200 et 2.000 euros mensuels selon les statuts.

Notons que cette année, le recrutement est en net repli (1) : en cause, la contraction du format de l'armée de l'air et l'augmentation de la durée de cotisations.

(1) la marine devrait recruter pour sa part 3.000 hommes et femmes.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/22/2011](#)

Après l'aviateur, le marin et l'almatman

Trois mois et demi après le début des opérations en Libye, il va enfin être possible d'entendre un personnel de l'ALAT parler de l'engagement de son arme en Libye ([le padre, ça comptait pour du beurre...](#)). Le colonel **Pierre Meyer**, commandant le GAM depuis le BPC Mistral, ainsi que l'amiral **Jean-Baptiste Dupuis**, patron de la TF473 doivent en effet intervenir demain pendant le traditionnel point presse du ministère (1), après celle d'un général de l'armée de l'air, jeudi dernier. Cela nous rappelle que les BPC sont équipés de moyens de transmission ultramodernes, il y a même un local équipé pour les journalistes, mais qui n'a donc pas trop servi, pendant l'opération Harmattan.

(1) petit message personnel : j'avais demandé, il y a une semaine, lors du précédent point presse, qu'on me fournisse les effectifs de services com du ministère et des armées. On me les avait promis, je les ai encore réclamés par mail, je ne les ai toujours pas : voilà, sur une demande simple (quel service ne connaît pas son effectif ?), un bel exemple de réactivité.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/21/2011 01:09:00 PM](#)

23.09.2011

"Quelle politique de Défense ?", s'interroge le vice-amiral Emmanuel Desclèves

Le vice-amiral Emmanuel Desclèves s'interroge sur la politique de Défense. Alors que les grandes manœuvres électorales s'annoncent, que la crise financière fait peser de nouvelles incertitudes sur la défense et les capacités nationales à maintenir un effort nécessaire, il propose des "voies à explorer" dans cette tribune qu'il a fait parvenir à Lignes de Défense.

l'amiral Desclèves a servi une quinzaine d'années à la mer et a commandé successivement l'avisos *Commandant L'Herminier*, la frégate *Vendémiaire* et le BAP *Jules Verne*. Il a

séjourné trois ans dans le Pacifique sud, deux ans et demi en Océan Indien et deux ans en Tunisie. Il a quitté la Marine en 2007 pour entrer directement chez l'armateur CMA CGM comme membre du Comité Exécutif et Directeur technique. En juillet 2010, il a pris les fonctions de Conseiller Défense du Président de DCNS. Le VA Emmanuel Desclèves a été élu membre de l'Académie de Marine en 2007. Il est membre du conseil d'administration du musée national de la Marine.

Quelle politique de Défense ?

Le prix à payer

Dans les attributs de la puissance d'un État, la force militaire se situe traditionnellement au tout premier plan. Mais cette puissance là coûte cher et lorsqu'une période de paix se prolonge, certains pays en font l'impasse. Ils se reposent sur des pactes et traités de « sécurité collective », imaginant sans doute que leurs alliés et voisins viendront les défendre si nécessaire. Mais au fond, ils ne croient plus réellement à la guerre. Après la « der des ders » de 1918, suivie de « plus jamais ça ! » en 1945, beaucoup sont convaincus que la guerre est définitivement morte - en Europe au moins - et ne les menace donc plus directement. Dès lors, les forces armées n'apparaissent plus que comme l'instrument du pouvoir politique, propre à lui assurer une stature au plan international : on intervient loin de la métropole, pour rétablir la paix ici et là, éradiquer le terrorisme et les pirates, chasser un dictateur sanguinaire et servir enfin de bras armé à l'ONU. Mais le prix à payer pour conserver cette stature internationale n'est-il pas trop cher ? Pourquoi faudrait-il que la France en fasse « plus » que les autres pays européens, qui désarment ouvertement ?

Dans une période de dette et d'économies drastiques, les Français sont-ils prêts à sacrifier en partie leur quotidien, leurs écoles, leur justice, leur sécurité intérieure, etc. pour continuer à se payer une armée de plus en plus hors de proportion avec celle de leurs voisins ? La question reste pendante et nul ne peut douter qu'elle sera au cœur des prochains débats. La défense coûte cher. Cela paraît une évidence lorsqu'on regarde le budget de l'État. Bercy collecte des impôts et des taxes, l'Agriculture redistribue quelques subventions, l'Éducation nationale dispense des formations à nos enfants, la Santé nous soigne, ... la Défense nous défend (mais de quoi au juste ?), mais surtout elle nous coûte très cher ! Une solution pourrait être de présenter les armées comme « l'assurance vie » de la Nation, ce qu'elles sont aussi en quelque sorte. Mais les assurances ne paient pas, chacun le sait. À quand remonte le dernier sinistre et combien cela a-t-il « remboursé » aux citoyens ? Ce n'est pas comparable à la sécurité sociale qui - malgré son déficit chronique - redistribue une partie des sommes investies.

Non, pour sortir de cette impasse, il faut pouvoir changer de paradigme et trouver une vraie corrélation entre défense et économie. Il faut pouvoir montrer que la Défense « rapporte », qu'elle produit réellement de la valeur ajoutée, y compris sur le plan économique.

La Défense a une vraie valeur économique

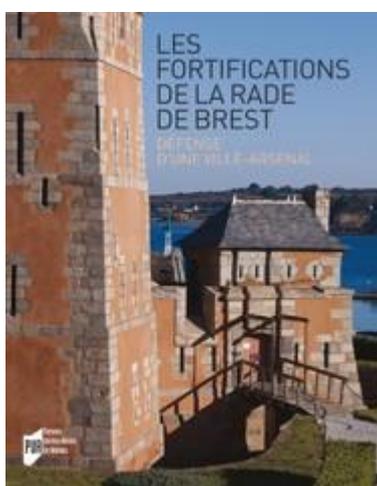
On peut prendre l'exemple d'activités économiques qui ne pourraient pas se développer sans la Défense : on ne vendrait pas de sous-marins à l'étranger si la Marine nationale n'en disposait pas, servant en quelque sorte de « caution » pour le sous-marin mais aussi pour la formation des équipages. On ne pourrait transporter 90% des marchandises dans le monde par voie maritime si celles-ci n'étaient pas sécurisées par les marines et les gardes-côtes. De même pour l'exploitation *offshore* ou la pêche dans des zones à risque de piraterie (elles sont nombreuses). On pourrait encore citer la surveillance préventive des zones maritimes : combien de dégazages sauvages, combien d'accidents graves en mer (échouement, pollutions, naufrages) ont été évités grâce à la présence de moyens de surveillance et d'intervention. *Contrario*, en l'absence de moyens de sécurisation, certains acteurs maritimes (pétrole, pêche,

recherche, etc.) renoncent à développer des activités économiques dans des zones peu sûres malgré leur potentialités (canal du Mozambique, par exemple). Cela étant, personne ne s'étonnera qu'une société paie des services pour assurer la sécurité de son personnel et de ses biens. Pas de surprise non plus lorsqu'une collectivité territoriale investit dans la construction d'une caserne de gendarmerie. Au XVIIème siècle, les Provinces françaises avaient bien offert des vaisseaux de guerre à la Couronne désargentée ! Par ailleurs, les fameuses « compagnies des Indes » qui ont tant contribué au développement économique de l'Europe sont un bon exemple de cette valorisation économique des moyens navals armés, et de l'interconnexion naturelle entre l'activité économique maritime et le naval militaire.

Des voies à explorer ?

23.09.2011

A la découverte des fortifications de la rade de Brest



Des ouvrages défensifs de Vauban aux blockhaus du Mur de l'Atlantique, les fortifications de l'arsenal, ainsi que des établissements industriels et logistiques qui lui sont liés, méritaient bien l'ouvrage que les Presses Universitaires de Rennes viennent de leur consacrer.

Des premières installations du temps de François 1^{er}, à l'arsenal rêvé de Colbert, des réalisations de Vauban aux tours modèles de Napoléon et jusqu'aux blockhaus allemands de la Seconde guerre mondiale, l'ouvrage, réalisé par le service de l'Inventaire du patrimoine culturel dépendant de la Direction du tourisme et du patrimoine de la région Bretagne, déroule en près de 400 pages toute l'histoire de la cité du Ponant et de sa rade.

L'inventaire, très précis, n'avait jamais été réalisé auparavant. « Après avoir recensé les fortifications, nous allons pouvoir faire connaître le patrimoine et passer à la valorisation, explique l'auteur, Guillaume Lécueillier, chargé d'études d'inventaire. Cela veut dire l'ouverture de ces sites, la sécurisation, la restauration puis la découverte. »

L'inscription de la tour de Camaret au patrimoine mondial de l'Unesco, en juillet 2008, a confirmé, au niveau international, l'importance des fortifications de Vauban en Bretagne. Les importants travaux de recherche nécessaires à la réalisation de cet ouvrage sont toutefois antérieurs puisqu'ils ont commencé en 2004. Au fil des pages, ils révèlent des sites peu accessibles et méconnus, ainsi que les secrets de leur fortification qui retracent quatre siècles d'architecture défensive en Bretagne nord.

Les fortifications de la rade de Brest, défense d'une ville arsenal, aux Presses Universitaires de Rennes. 392 pages. 42 €.

22.09.2011

Démontage pour le REP? 200 soldats retirés d'Afghanistan



La France retirera environ 200 militaires d'Afghanistan avant la fin du mois d'octobre, dans le cadre du retrait annoncé d'un millier de soldats avant la fin 2012, vient d'annoncer le porte-parole de l'état-major. Le colonel Thierry Burkhard a précisé qu'il s'agit d'une compagnie de combat et de ses appuis. Le porte-parole a ajouté qu'il était prévu que d'ici la fin de l'année, un "autre détachement" (dont le volume n'a pas été précisé) soit désengagé.

Quelques commentaires. Replacée dans le contexte actuel au sud de la zone tenue par la brigade française, cette information laisse penser que ces effectifs seront retirés du district de Surobi. Il devrait s'agir de la compagnie du 2e REP déployée en juin et de ses appuis. Le second détachement mentionné par le porte-parole devrait aussi provenir du dispositif sud (actuellement articulé autour du BG 15-2), surtout si l'annonce de la transition en Surobi se concrétise prochainement. On assiste déjà sur place au glissement des fonctions offensives de la brigade La Fayette vers les kandaks afghans, les COP de l'axe Vermont ayant été confiés aux forces afghanes le mois dernier.

Lors d'une visite au contingent français, le 12 juillet dernier, le président Nicolas Sarkozy avait confirmé que le quart des 4 000 soldats actuellement stationnés en Afghanistan, soit un millier d'hommes, serait rapatrié d'ici à la fin 2012.

L'objectif français est toujours de rapatrier l'intégralité des troupes (sauf d'éventuels détachement de formateurs) d'ici à la fin de 2014.

Le début de la fin

L'Etat-major des armées l'a annoncé ce matin : un premier SGTIA (compagnie d'infanterie et ses appuis) soit 200 militaires, sera désengagé d'Afghanistan durant le mois d'octobre. Et le GTIA concerné, vraisemblablement en Surobi, perdra définitivement cet effectif. Donc, la relève viendra avec un SGTIA de moins.

Un deuxième détachement de volume équivalent sera retiré "d'ici la fin de l'année" a assuré l'EMA.

Ces équations peuvent sembler difficiles à comprendre. Mais il faut bien intégrer le fait que c'est la traduction de la montée en puissance des ANSF, dont la 3e brigade ANA, qui a totalement atteint sa maturité.

Elle doit donc être en mesure d'assurer en Surobi l'intégralité de ses missions.

La France n'y interviendrait plus qu'avec des appuis spécifiques (artillerie, 3D, etc). Le sort des détachements spécifiques, notamment des drones de l'armée de Terre opérant depuis Tora, n'est pas encore connu. La logique voudrait qu'ils soient relocalisés en Kapisa, ou rapatriés.

Cette évolution du contexte rend logique l'épargne des SGTIA opérant dans le seul district de Surobi. Ce blog avait rappelé comment le GTIA Sud avait bénéficié, en juillet, d'un SGTIA de renfort (compensant la baisse de 200 OMLT), fourni par le 2e REP.

C'est donc ce renfort d'infanterie qui est épargné. Le deuxième détachement économisé équivaut au SGTIA qui opérait depuis Tora.

Les autres sont basés sur les COP de Surobi et du Sud-Kapisa. Pour l'instant, l'EMA n'y toucherait donc pas, pour la simple et bonne raison qu'ils sont basés au coeur de zones particulièrement sensibles.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/22/2011 05:56:00 PM](#)

Une cérémonie vendredi au mémorial des Casques bleus de Mouzillon

Lu dans les éditions de Loire-Atlantique d'Ouest-France



Le seul mémorial des Casques bleus de France est au cimetière communal de Mouzillon (Loire-Atlantique). Une cérémonie du souvenir y est organisée demain vendredi par le délégué de la région du Grand Ouest Alain Chailloux.

« Il s'agit de rendre un hommage aux 3 500 soldats tombés en mission depuis 1948, aux gendarmes et civils qui oeuvrent aussi en opération de paix sous l'égide des Nations Unies », précise Alain Chailloux, un ancien Casque bleu du Liban. Des marques d'amitié seront adressées à tous ceux qui sont sur le terrain en Afghanistan. Des délégations d'anciens combattants sont attendues, ainsi que des représentants des ambassades de Russie et du Liban à Paris.

15 hélicoptères sur le pont d'envol du BPC Mistral



Le BPC Mistral au large de la Libye début septembre

crédits : MARINE NATIONALE

Il n'y en avait jamais eu autant sur le pont ! Une très belle image, diffusée par l'Etat-major des Armées, montre le bâtiment de projection et de commandement Mistral avec pas moins de 15 hélicoptères sur le pont d'envol. La photo a été prise au large de la Libye, où le Mistral a été engagé cet été dans le cadre de l'opération Harmattan/Unified Protector. A ce titre, il embarquait un groupe aéromobile fort d'une vingtaine d'hélicoptères, engagés depuis le mois de juin contre les forces fidèles au colonel Kadhafi. L'image de l'EMA permet de bien apprécier la vaste surface offerte par le pont d'envol, qui s'étale sur 5200 m². Y sont présents deux Caracal, trois Puma/Cougar, deux Tigre et huit Gazelle de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) et de l'armée de l'Air. A l'instar d'un porte-avions, on peut remarquer que le pont peut, sans difficulté, servir à parquer de nombreuses machines, sans pour autant interrompre les opérations aériennes, grâce à la présence de six spots d'appontage. On notera que les BPC ont été conçus pour mettre en oeuvre, sur le papier, 16 hélicoptères lourds comme les Tigre et NH90, qui peuvent tous être logés dans un vaste hangar 1800 m² relié au pont d'envol par deux ascenseurs, dont un (à l'arrière), peut accueillir simultanément plusieurs machines. Mais, en réalité, la capacité d'emport en hélicoptères est supérieure à 16 machines, comme le démontre Harmattan, surtout avec de petits appareils comme les Gazelle.



Caracal sur un BPC (© : EMA)



Gazelle et Tigre dans le hangar d'un BPC (© : EMA)

On notera que les opérations en Libye constituent le premier vrai baptême du feu pour les BPC, dont les deux premiers exemplaires, les Mistral et Tonnerre, ont été livrés en 2006 et 2007 par DCNS (le Dixmude entrera en service début 2012). Jusqu'ici, ces bâtiments conçus pour être très polyvalents avaient largement démontré leurs capacités pour les opérations de débarquement, à l'occasion de nombreux exercices, mais aussi dans le cadre de missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants (notamment au Liban en 2006). Cette fois, c'est la capacité à projeter depuis la mer et assurer le soutien d'une force aéromobile puissante qui, aux dires des militaires français, a été brillamment prouvée.



Un CTM embarqué par le Tonnerre (© : EMA)



CTM mis en oeuvre depuis le Tonnerre (© : MER ET MARINE - JEAN-LOUIS VENNE)



EDA-R (© : MER ET MARINE - JEAN-LOUIS VENNE)

Longs de 199 mètres pour un déplacement de 21.500 tonnes à pleine charge, les BPC du type Mistral peuvent, en plus de leurs moyens aéronautiques, mettre en oeuvre quatre chalands de transport de matériel (CTM) ou deux catamarans de débarquement du type EDA-R. Leurs garages peuvent abriter au moins 70 véhicules, dont 13 chars lourds comme les Leclerc, alors que les logements sont conçus pour héberger, sur une période assez longue, 450 hommes en plus de l'équipage (180 marins). Ces « passagers » peuvent être des soldats, mais aussi des membres d'un état-major embarqué. En effet, les BPC, comme c'est le cas actuellement au large de la Libye, peuvent être gréés en navires amiraux. Dotés de puissants moyens de communications et disposant d'un vaste PC de 800 m² reconfigurable pouvant accueillir 150 opérateurs, ces navires peuvent parfaitement coordonner une opération interarmées et multinationale de grande envergure. Différentes manoeuvres, notamment dans le cadre de l'OTAN, ont permis de qualifier cette capacité très précieuse. Enfin, les BPC peuvent servir d'hôpitaux flottants grâce à un espace médical de 750 m² doté de deux blocs opératoires et 69 lits d'hospitalisation. En cas de besoin, cet hôpital peut être agrandi en récupérant de la place dans le hangar, situé à proximité. Dans le cas d'opérations humanitaires, notamment suite à une catastrophe naturelle ayant endommagé

les infrastructures portuaires, cette capacité est très utile, d'autant qu'elle est renforcée, en matière d'acheminement et d'évacuation des blessés, par les moyens aéronautiques et amphibies dont disposent les navires.

Pour mémoire, la France doit se doter, à la fin de la décennie, d'un quatrième bâtiment de ce type. La Russie a également retenu le concept du BPC. Deux unités, adaptées aux besoins russes, seront livrées en 2014 et 2015, deux bâtiments supplémentaires étant prévus.



Les BPC Mistral et Tonnerre (© : MARINE NATIONALE)

21.09.2011

Conditions de vie en Opex : l'hébergement toujours à la traîne



Les rations (MRE) françaises sont peut-être les meilleures mais, en opex, les « conditions d'hébergement (de nos troupes) paraissent souvent de moindre qualité que dans les armées étrangères comparables ». Le constat est éculé mais l'énoncé officiel de cette carence se trouve dans le 5^e rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire.

Autant le dispositif médical de soutien est jugé extrêmement professionnel et efficace dans le rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (il recommande d'ailleurs que « cette capacité fondamentale soit impérativement conservée » et on s'en félicite), autant le standard des installations d'hébergement (hors COP où l'austérité est de règle) mériterait d'être aligné sur celui de certaines armées étrangères. Le Comité souligne même « l'effet négatif sur le moral des personnels » l'accumulation de dysfonctionnements : absence de structures pérennes, vétusté des installations, défectuosité technique des bâtiments... Il préconise le déploiement de « logements pérennes offrant un degré de confort davantage compatible avec la durée du séjour et les impératifs de la protection de la force : bâtiments modulaires protégés... ».

C'est comment chez nos alliés ? Chez les Britanniques, la situation ne semble guère meilleure. En revanche, les Allemands mettent rapidement en place des structures préfabriquées à base de containers (au début du déploiement afghan, la Bundeswehr a fait appel à la firme Toifor pour installer et gérer ses camps en dur). Chez les Américains, l'infrastructure en opérations se caractérise « par un haut degré de modularité et de confort. Reposant généralement sur des structures préfabriquées du type « compounds », les installations sont fortement protégées. Elles offrent une gamme étendue de services de soutien ou de loisirs ». On est loin du « provisoire amélioré » français du Liban, du Tchad, d'Afghanistan.

Certes, certaines opérations sont inopinées mais quand elles durent (le Liban, l'Afghanistan), le soutien de l'homme mériterait une attention plus soutenue. Certes encore, les contraintes budgétaires dispersent les efforts, les retardent... Mais il existe des solutions beaucoup moins onéreuses que le pensent nos états-majors, au Danemark (DCS), en Turquie (Shipsup), au Royaume-Uni... Et même en France ! Si, si..., mais ce n'est pas à moi de faire de la pub pour certaines entreprises françaises, même si elles sont de l'Ouest, qui proposent des solutions clés en main. Je crois savoir cependant que l'une d'elles doit bientôt présenter ses produits à l'armée de terre et qu'une composante des forces spéciales a trouvé remarquable le concept modulaire proposé par cette PME.

24.09.2011

Cyril, mort pour la France en Afghanistan, a désormais son nom sur le monument aux morts





Jusqu'à samedi matin, le monument aux morts de la commune de Ballots (Mayenne) ne comptait que 90 noms: ceux des 82 soldats originaires de la commune tués entre 1914 et 1918 et ceux des 8 habitants morts au combat pendant la Deuxième Guerre mondiale. Désormais le monument aux morts compte un 91^e nom. Celui de Cyril Louaisil, tué en mai dernier en Afghanistan (photos Blandine Lemperrière).



« Il rejoint les héros de Ballots qui l'ont précédé sur le chemin de l'honneur, du courage et du sacrifice », a déclaré, samedi matin, lors d'une émouvante cérémonie, François Quargnul, le maire de la commune. Une commune toujours meurtrie par la mort d'un des siens; plusieurs centaines d'habitants émus s'étaient rassemblés pour cet ultime hommage au jeune soldat du 2^e régiment d'infanterie de marine du Mans. « Nous, marsouins de la République, a ajouté le colonel Heluin, le chef de corps du 2^e Rima et commandant du bataillon Richelieu déployé en Afghanistan pendant les six premiers mois de 2011, on ne meurt vraiment que lorsque plus personne ne prononce notre nom ».



Cyril Louaisil, un tireur de précision de 24 ans, a été tué par l'explosion d'une grenade, le 18 mai, sur la base avancée Hutnik, au sud de la vallée de Tagab. « Il aura marqué le bataillon Richelieu par sa sérénité », a poursuivi le commandant du régiment manceau dont la 2^e compagnie a défilé en chantant dans le bourg puis rendu les hommages militaires à leur camarade tombé pour la France.

L'inscription du nom de Cyril Louaisil n'est pas une première. Les noms d'au moins deux autres soldats tombés au combat en Afghanistan (1) ont déjà été inscrits sur le monument aux morts de leur commune d'origine.

(1) dans l'Ouest, à Dinan, le monument aux morts porte une plaque avec le nom du caporal-chef Anthony Bodin, du 3e Rima, tué le 1er août 2009 en Afghanistan.

Une plaque commémorative

À la mémoire d'Anthony Bodin

Le nom du caporal-chef Anthony Bodin, tombé en Afghanistan, est désormais inscrit sur le monument aux morts de la commune.

« Il y a 16 mois jour pour jour, qu'Anthony Bodin perdait la vie au Nord de Kaboul, en Afghanistan.

Très officiellement déclaré 'Mort pour la France', nous voulions lui rendre un hommage en cette fête de la Toussaint. C'est par ces mots, prononcés par René Benoit, maire de Dinan, qu'a débuté la cérémonie en hommage au caporal-chef du 3e RIMA de Vannes, aujourd'hui disparu. Pub, âgé de sa mère, Christine Cousin, René Benoit a dévoilé la plaque commémorative d'Anthony Bodin fixée sur le monument aux morts. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de la famille du défunt, de plusieurs autorités civiles et militaires, d'un piquet d'honneur du 3e RIMA et d'une douzaine de portedrapeaux d'anciens combattants. Puis le cortège s'est dirigé vers le cimetière au cimetière, accueilli



Le piquet d'honneur du 3e RIMA avec au premier plan le joueur de cornemuse.



Le capitaine Philippe Viscomblain salut, Christine Cousin et René Benoit se recueillent devant la plaque commémorative dédiée à Anthony Bodin en bas à droite.

par un joueur de cornemuse du régiment. Après le traditionnel discours d'Armel de Charotte, président du Souvenir français, une gerbe offerte par le 3e RIMA a été déposée sur la tombe d'Anthony Bodin par sa mère et le capitaine Philippe Viscomblain, officier supérieur adjoint du régiment, qui a démontré que 'solidarité et esprit d'équipe' sont des valeurs primordiales au sein de ces unités opérationnelles.

Le 3e RIMA (régiment d'infanterie de marine) stationné à Vannes compte 1.200 hommes. À l'heure actuelle, trois compagnies sont engagées dans différents pays : une au Tchad, l'autre au Gabon et une troisième participe à un exercice embarqué au large de l'Afrique avec des manœuvres prévues au Sénégal jusqu'à mi-décembre. Une section du 3e RIMA est en Nouvelle-Calédonie. Courant février 2011, une soixantaine de cadres du régiment va assurer la formation de militaires algériens.

En novembre dernier, une cérémonie a eu lieu en présence d'un petit détachement du régiment. Ci-joint un article publié par *Le Petit bleu* et transmis par le lieutenant-colonel Philippe Perret, DMD des Côtes d'armor

20.09.2011

Transposition de la Directive défense : la fin d'un âge d'or ?

J'avais promis de revenir sur la directive défense en donnant la parole à un spécialiste. Guillaume Fonouni-Farde, membre de la Chaire « Economie des Partenariats Public-Privé » de l'Université Paris Panthéon Sorbonne et spécialiste des contrats publics passés dans les domaines régaliens, a accepté de commenter le texte et d'expliquer les implications de la transcription en droit français.

Pourquoi une « Directive défense » ?

Historiquement, le droit de l'Union européenne n'a jamais ignoré la spécificité des contrats passés dans le secteur de la défense et, dans la continuité l'article 296 TCE, l'article 346 TFUE précise bien que « tout État membre peut prendre les mesures qu'il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de sa sécurité et qui se rapportent à la production ou au commerce d'armes, de munitions et de matériel de guerre ». En revanche, dans un contexte où les avancées de la construction européenne poussent à la fois à l'unification du marché intérieur et au renforcement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD), le cadre juridique des marchés de défense et de sécurité était inadapté. L'heure est à présent à

l'édification d'une Base Industrielle et Technologique de Défense Européenne et il était primordial de concilier la garantie des approvisionnements défense des Etats-membres et les impératifs économiques liés à la performance industrielle, à la concurrence extra-européenne et aux coûts croissants des actifs spécifiques déployés dans ces secteurs.

Non seulement le dispositif normatif en vigueur était imprécis au regard des objectifs désormais poursuivis dans le cadre de la PESD, mais en outre, les réticences des Etats-membres à ouvrir leur marché domestique contrariaient ces mêmes objectifs.

Faut-il voir dans l'adoption de la directive défense une ingérence de la Commission dans un domaine, la sécurité et la défense, a priori exclu du domaine communautaire ?

Lors des débats parlementaires sur la transposition du volet législatif de la Directive 2009/81/CE (la « Directive défense ») J-P. Chevènement déplorait que cette Directive rompe un équilibre passé où « il y avait le marché commun, dans le cadre du traité de Rome, et les marchés de défense, qui étaient clairement exclus de ce marché commun en application de l'article 296 TCE ». La « Directive défense » serait donc, selon lui, symptomatique d'une « dérive démissionnaire qui va dans le sens d'une ouverture totale [des] marchés de défense ». S'il est vrai que pendant des décennies, les Etats-membres de l'Union ont pu passer leur marchés de défense à l'abri de la concurrence, y compris intra-communautaire, il serait cependant malvenu d'intenter un procès d'intention à la Directive défense.

Dans son *Livre vert* de septembre 2004, la Commission européenne prend simplement acte d'un certain nombre de transformations du contexte sécuritaire international. Les frontières entre sécurité et défense sont aujourd'hui plus poreuses et la différenciation entre les mondes de la défense et de la sécurité n'est plus aussi stricte que par le passé. Les conditions d'application de l'article 346 TFUE devaient donc être précisées. D'ailleurs, la Commission européenne n'a jamais nié que les conditions d'application de l'article 346 TFUE aient pu être imprécises. Le concept d'« intérêts essentiels de sécurité » était trop flou et admettait des interprétations divergentes.

En revanche, la Commission européenne, dans le sillage de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), a toujours reproché aux Etats-membres leur application quasi-systématique de l'article 346 TFUE et ce, de sorte à privilégier leurs règles internes en matière de marchés publics et à garantir un accès privilégié des industriels nationaux aux commandes publiques de leur Etat d'implantation. Cette pratique était jugée contraire à l'esprit des Traités dont la Commission est la gardienne et produisait, selon elle, des effets délétères tant en matière de compétitivité industrielle que d'efficacité des dépenses publiques.

La Directive 2009/81/CE du 13 juillet 2009 est donc un progrès considérable pour tous les partisans de l'Europe de la défense. Le durcissement du champ d'application de l'article 346 TFUE par la jurisprudence de la CJUE nécessitait l'adoption d'une directive spécifique sur les marchés de défense et de sécurité de sorte à anticiper cette dynamique jurisprudentielle restrictive. A défaut, et comme l'a souligné à très juste titre le Secrétaire Général aux Affaires Européennes G. BRIATTA lors de son audition au Sénat le 26 janvier dernier, « le champ d'application de l'article 346 TFUE [risquait d'être] réduit à l'excès par la Cour ».

La Directive défense poursuit donc un double objectif de meilleure prise en compte juridique de la spécificité des marchés de défense et de sécurité et d'extension du champ du marché intérieur. Les travaux préparatoires de la directive prennent acte de nombre des spécificités des contrats défense comparativement aux marchés civils : exigence d'indépendance nationale à travers le maintien d'une BITD, clients finaux quasi-exclusivement étatiques, équipements mobilisant de nombreux actifs spécifiques, cycles de vie très longs, etc. En parallèle, la Directive facilite l'application du principe de non discrimination et généralise la procédure négociée avec publication préalable. Elle prévoit, en outre, des critères de sélection des

soumissionnaires en fonction de leur capacité à sécuriser aussi bien des informations sensibles que la continuité d'un approvisionnement donné dans le temps. Elle clarifie enfin les conditions de la sous-traitance en limitant les pratiques anticoncurrentielles dites « d'offset ».

Quels sont les changements majeurs qu'introduit la transposition de la Directive défense ?

La transposition de cette directive dans l'ordre juridique interne a été réalisée en deux temps. La Loi n°2011-702 du 22 juin 2011 (pour le volet législatif), puis le Décret n°2011-1104 du 14 septembre 2011 (pour le volet réglementaire) ont respectivement modifié l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 et abrogé le Décret n°2004-16 du 7 janvier 2004.

Le Décret de transposition crée une nouvelle troisième partie du *Code des marchés publics* qui régit les modalités de passation et d'exécution des marchés publics de défense et de sécurité. Outre qu'il abroge le Décret n°2004-16 du 7 janvier 2004, devenu sans objet, il apporte certaines modifications à la première partie du *Code des marchés publics*, notamment l'inclusion de nouveaux critères de sélection des offres en tenant compte des « *coûts tout au long du cycle de vie* », de « *la sécurité d'approvisionnement* », de « *l'interopérabilité* » et des « *caractéristiques opérationnelles* ». Le Décret fixe également le seuil de paiement direct des sous-traitants intervenant dans les marchés industriels passés par le ministère de la défense exclus du champ d'application du *Code des marchés publics* à 10% du montant du marché. Il organise une gradation des restrictions aux mesures de publicité et de mise en concurrence selon la sensibilité du marché, conformément à l'esprit de la Directive.

Là encore, force est de rappeler que tant la Directive que le Décret de transposition, participent d'une entreprise plus large de remise à plat et d'éclaircissement d'un cadre normatif qui était devenu inadapté.

Les industriels du secteur de la défense doivent-ils s'inquiéter de la transposition de la « Directive défense » ?

Une fois de plus, il faut préserver la Directive de tout procès d'intention. La transposition de la Directive n'est absolument pas synonyme d'une démission de la France qui ouvrirait son marché domestique aux vents de la concurrence étrangère, sans préserver son industrie de défense. Le champ d'application de la Directive admet des restrictions et le recours aux dispositions de l'article 346 TFUE à des fins d'exemption de publicité et de mise en concurrence reste possible. Les conditions de son invocation sont simplement précisées et harmonisées. D'autre part, le Décret de transposition a mis en place un dispositif conçu pour protéger la sécurité des approvisionnements et la sécurité des informations. Le pouvoir adjudicateur peut ainsi non seulement tenir compte des garanties offertes en matière de sécurité des approvisionnements par les candidats au cours du processus de sélection des candidatures ou des offres, mais aussi imposer des conditions particulières au cours de l'exécution du contrat. Il peut d'ailleurs, pour les mêmes raisons, rejeter un sous-contractant proposé par le titulaire.

Enfin, même s'il faut admettre que le principe de préférence communautaire n'a pas été inséré dans la Directive, les critères de sélection des soumissionnaires qu'elle introduit permettent tout de même de se prémunir contre les entreprises étrangères à l'Union qui se livreraient à une concurrence déloyale. Le Décret de transposition précise d'ailleurs que le pouvoir adjudicateur conserve la possibilité de rejeter des opérateurs économiques issus des pays tiers à l'Union européenne préalablement à l'examen de leur candidature, sur la base de critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence. Ces critères sont établis au regard, notamment, des impératifs de sécurité d'information et d'approvisionnement, de la préservation des intérêts de la défense et de la sécurité de l'État et de la nécessité de développer une BITDE.

Les rémunérations en opex : le coup de projecteur du Haut comité d'évaluation de la condition militaire



Le Haut comité d'évaluation de la condition militaire a terminé son 5^e rapport. Ce document aborde, comme les éditions précédentes, un thème particulier. Il s'agit de la condition des militaires en service hors métropole. Un thème important au regard de « la multiplication et l'intensification des opérations menées à l'étranger, le retour à des situations de guerre, l'implication croissante de la France dans les structures internationales ».

Le rapport précise que 27,3 % des effectifs totaux des armées (soit 65 900 personnes) servent, au cours d'une année, hors de métropole. A ces militaires s'ajoutent, toujours sur une année, 5 700 gendarmes, soit 5,7 % de l'effectif total. Ces personnels sont soit déployés en opex, soit affectés dans les départements et collectivités d'outre-mer ou encore affectés à l'étranger (forces de présence, organismes internationaux, affectation en Allemagne ou détachement au profit des Affaires étrangères).

Le cas particulier des opex.

En mai 2011, quelque 12 000 militaires étaient déployés en opex (11 286 en 2007, 12 778 en 2008, 10 211 en 2009 et 9 146 en 2010) pour des missions de 4 à 6 mois (exceptionnellement 12), sauf pour les personnels navigants de l'armée de l'air et quelques militaires du SSA dont les séjours sont de 2 mois.

Quel est le régime de rémunération ? Hors de l'Institution, c'est une question qui fait souvent débat, et encore plus souvent par ignorance. En fonction des grades et de la situation familiale, la rémunération brute globale est de 1,9 à 2,3 fois plus élevée qu'en métropole (en Allemagne, le rapport varie de 1,4 au Kosovo à 2,3 en Afghanistan). Cette rémunération comprend : la

solde de base, le supplément familial de solde, les primes (technicité, risques) et indemnités (résidence) habituelles, et l'ISSE ou indemnité de sujétions spéciales à l'étranger (son indice multiplicateur est de 1,5 et elle n'est pas prise en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu mais elle est assujettie à la CSG, au RDS et à la cotisation de solidarité).

Ce régime « indemnise clairement l'absence et elle seule, sans considération de la nature des missions exercées, du type d'emploi occupé ou du degré de risque », note le Haut comité qui constate aussi que les célibataires sans enfant bénéficient d'une augmentation plus forte que les chargés de famille.



Le soutien aux blessés et aux familles de tués. « Sujet très sensible et très complexe » du fait du durcissement de certaines opérations. Selon le SSA, en 2010, 105 soldats ont été blessés en opex. L'armée de terre parle de « 282 blessés en service » pour la même année et la Cabat (cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre) avance le chiffre de 211 en opex. Au-delà des différences, une constante : le nombre des blessés augmente annuellement. Ces blessés bénéficient de la gratuité des soins, de « versements de capitaux ou rentes » en fonction de la gravité des blessures.

En cas de décès en opex, les familles bénéficient, entre autres, du versement d'un capital décès (3 ans de solde brute) d'un versement de délégation de solde (solde opex pendant 3 mois et demi-solde opex pendant 3 ans), d'une indemnité du fonds de prévoyance militaire, du versement de la pension de réversion au conjoint marié et de la pension d'invalidité et du versement d'une indemnité pour préjudice moral compensant la responsabilité sans faute de l'État... Le rapport donne l'exemple d'un sergent-chef tué en opex et dont le conjoint recevra un capital décès (19 058 €), une indemnité de préjudice moral (21 000 €), le versement du fonds de prévoyance (105 571 €), des délégations de soldes (4 126 € sur 3 mois puis 2 128 € sur 3 ans), une pension de réversion (678 €) et une pension d'invalidité (397 €).

Si le dispositif est jugé « complet et de très bon niveau » notamment pour les conjoints mariés (et non pas pacsés), il « comporte des lacunes » qui pénalisent les blessés, en particulier ; le Comité estime que « le niveau d'engagement de l'État devrait être amélioré ».

L'attribution de récompenses. En 2010, le théâtre afghan a représenté 93 % des demandes de récompense (1 755 demandes de citations avec croix de la Valeur militaire, contre 1 652 en 2009, 558 en 2008 et 189 en 2007). Le délai de traitement est passé de 22 mois en 2008 à 8 mois en début d'année 2011. Tous théâtres confondus, en 2010, ont été attribués 1 281 citations avec croix de la Valeur militaire, 887 citations sans croix avec médaille d'or de la Défense nationale, 309 témoignages de satisfaction et 233 lettres de félicitations.

Au 1er Spahis, des "locaux d'arrêt" ou un "mitard" ?



Plusieurs militaires du 1er régiment de Spahis à Valence (26) se plaignent des conditions dans lesquelles se déroulent les "arrêts", ces périodes durant lesquelles les militaires sont punis, en vertu du règlement de service intérieur (RSI). Le local où ils doivent passer la nuit est notamment pointé du doigt - en particulier le fait d'y être enfermé sous clé. La gendarmerie de Valence a été alertée au début de l'année.

Ce "local d'arrêt" se compose de trois chambres, dont une réservée aux "féminines". Ces trois chambres donnent sur un patio intérieur (qui permet l'accès aux toilettes) contigu du poste de garde, à l'entrée du quartier Baquet. Du poste de garde, un planton - présent en permanence - peut observer le patio au travers d'une grande vitre. Ce patio - recouvert de barbelés (photo) est fermé à clé : les militaires aux arrêts sont donc enfermés. Est-ce judicieux ou simplement légal ?

Interrogé, l'état-major de l'armée de terre rappelle que *"durant les périodes d'arrêt, les militaires punis n'ont pas le droit de quitter le régiment"* et qu'ils doivent rester *"dans un lieu désigné par l'autorité militaire"*. Sous clé ? L'armée de terre explique la situation du 1er Spahis par la configuration des lieux donnant sur le poste de garde.

Du point de vue du règlement (lire l'extrait ci-dessous), l'usage du *"local fermé"* ne peut concerner que des militaires placés en *"isolement"*, mais dans ce cas, ils cessent de participer à l'activité de leur unité. Cette mesure, grave, ne peut s'appliquer que dans le cas d' *"une faute ou un manquement qui traduit un comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui"* et ne peut être prononcée que par le chef d'état-major de l'armée de terre. Il ne semble pas que nous soyons dans ce cas à Valence.

Des militaires du régiment racontent que *"la zone de regroupement"*, c'est-à-dire les chambres dans lesquelles ils doivent dormir, *"ne sont pas chauffées"* - ce que conteste l'armée de terre.

Parole contre parole. Au moins un militaire serait tombé malade après plusieurs nuits passées dans une des chambres.

Autre accusation de spahis : la fouille des affaires personnelles. "*Nos duvets sont fouillés, certains cadres de permanences nous confisquent nos téléphones ou ordinateurs portables. On nous autorise à prendre des cigarettes, mais ni allumettes, ni briquets*". L'armée de terre reconnaît que de telles fouilles peuvent avoir lieu pour des raisons de sécurité, de jeunes militaires mécontents pouvant avoir la tentation de mettre le feu... Ambiance. Toutefois, l'armée de terre conteste le fait que les punis soient privés de leurs affaires personnelles, notamment de leur téléphone portable.

Les punis expliquent qu'ils doivent rester dans les chambres de 21 heures à 6 heures du matin. Outre leur participation aux activités ordinaires de leur escadron, ils doivent réaliser des travaux d'intérêt collectif de 18h30 à 20h30. Certains se plaignent de devoir balayer la cour.

Enfin, des punis se plaignent de devoir porter une tenue qu'ils jugent "*dégradante*", sans ceinturon et avec une casquette souple. Une affirmation que conteste radicalement l'armée de terre : "*ils sont en tenue réglementaire T 42 et la nuit en tenue de sport*".

Notre commentaire : difficile de faire la part des choses depuis Paris entre le discours rassurant de l'état-major et les accusations de quelques militaires visiblement en conflit avec leur unité.

Néanmoins, on peut s'interroger sur la nécessité, dans une armée professionnelle, de mettre sous clé des soldats, même punis pour un bon motif.

Voici en tout cas ce que dit le règlement de discipline générale :

"Le militaire sanctionné de jours d'arrêts effectue son service dans les conditions normales mais il lui est interdit, en dehors du service, de quitter sa formation ou le lieu désigné par l'autorité militaire de premier niveau dont il relève. (...) Le nombre de jours d'arrêts susceptibles d'être infligés pour une même faute ou un même manquement ne peut être supérieur à quarante. Pendant l'exécution de ses jours d'arrêts, le militaire ne peut prétendre au bénéfice d'une permission, sauf pour événements familiaux.

(...)

Lorsque la sanction est motivée par une faute ou un manquement qui traduit un comportement dangereux pour lui-même ou pour autrui, l'autorité militaire de premier niveau peut décider de prononcer des arrêts avec effet immédiat assortis d'une période d'isolement. Il doit y être mis fin dès que les conditions qui l'ont justifiée ne sont plus réunies. (...) Au cours de cette période, le militaire en isolement cesse de participer au service de sa formation. Il est placé dans un local fermé et doit faire l'objet d'un suivi médical.

(...)

Pour l'application de cette procédure aux militaires mentionnés à l'article 5, la décision de prononcer une mesure d'isolement avec l'indication du local afférent est prise au nom du ministre de la défense par le chef d'état-major d'armée, ou l'autorité correspondante pour les formations rattachées, dont relève le militaire en cause".

Rédigé par Jean-Dominique Merchet le Mercredi 21 Septembre 2011 à 12:20

Transformation du service de santé des armées

Mise à jour : 23/09/2011 14:15 - Auteur : DCSSA - Direction : BCISSA

Présentation par le médecin général inspecteur Tymen, directeur adjoint du service de santé des armées, de la réorganisation de la DCSSA.

[Voir la présentation du directeur adjoint relative à la réorganisation de la DCSSA.](#)



Sources : DCSSA
Droits : © CCH S. Lemaire.

Promotion « Infirmier de classe supérieure Mathieu Toinette »

Mise à jour : 21/09/2011 13:16 - Auteur : DCSSA - Direction : BCISSA

Le 16 septembre 2011, les quatre-vingt dix neuf élèves de la 13^e promotion d'infirmiers ont reçu le nom de leur parrain par le médecin général Carpentier, commandant l'EPPA.

La cérémonie a été présidée par le médecin général des armées Gérard Nédellec, directeur central du service de santé des armées, en présence du colonel Ogier, chef de corps du 402^e régiment d'artillerie de Châlons-en-Champagne.

De très nombreuses autorités civiles et militaires ont assisté à cette prise d'armes et rendu hommage à l'ICS Toinette.

En janvier 2010, l'ICS Mathieu Toinette était en OPEX en Afghanistan avec ses camarades du 402^e régiment d'artillerie, lorsqu'il a été mortellement touché par des tirs d'insurgés lors d'une patrouille près d'Alasay.



[A Jonathan, Benjamin, aux soldats... et aux reporters \(corrigé\)](#)

Après 1h52 de film, voilà la dédicace que le réalisateur du film [forces spéciales](#) a souhaité inscrire en début de générique. **Stéphane Rybojad** dédie son film aux deux derniers commandos marine tués en Afghanistan, ainsi qu'aux 73 autres soldats qui ont laissé la vie sur place. Mais aussi donc, aux reporters, l'autre fil rouge de son film.

Cette double dédicace peut sembler étrange quand on connaît l'amour immodéré qui lie les populations militaires et médiatiques, et dont le film délivre d'ailleurs quelques tranches crédibles. Mais le réalisateur, qui n'a pas choisi de faire dans la facilité, tient à cette dédicace, comme à son choix d'un premier rôle africain, ou de l'Afghanistan comme personnage à part entière. Et (pire que tout), de faire un film sur les militaires dans un pays où c'est devenu tellement rare qu'il y a forcément des raisons à cela.

Des choix courageux, mais qui semblent avoir rendu difficile la commercialisation du film sur les chaînes hertziennes, en France.

Comme souvent, c'est donc le public qui tranchera, la presse n'ayant pas livré non plus, pour l'instant ses augures, ce qui n'est pas forcément bon signe non plus.

Hier, lors d'une projection de presse, aucun sentiment général dans la salle n'a transparu. Ni pendant le film, ni à l'issue.

Public moins rétif, ce soir, avec une projection privée pour les forces spéciales. Les vraies, cette fois.

(1) Il s'agit des maîtres **Benjamin Bourdet** du commando **Jaubert** (il a été promu à titre posthume ce vendredi) et **Jonathan Lefort**, du CTLO **Trépel**. Ces deux commandos marine appartenaient au GFS **Jehol**.

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/20/2011 08:00:00 AM](#)

Guyane : les FAG à Belém et Macapa pour la fête nationale du Brésil

Mise à jour : 21/09/2011 18:02

Dans le cadre de la coopération régionale et des activités bilatérales franco-brésiliennes, les Forces armées en Guyane (FAG) ont participé à la fête nationale du Brésil le 7 septembre 2011.

En présence du général de division aérienne Bernard Metz, nouveau commandant supérieur (COMSUP) des FAG depuis le 1er juillet 2011, un détachement de la Marine nationale de Cayenne et des pionniers du 3ème Régiment étranger d'infanterie (REI) de Kourou ont défilé dans les rues de Belém.

A cette occasion, une délégation de l'état-major français des FAG a été reçu par la 8ème Région

militaire/ 8ème Division de l'armée de terre du Brésil. Cette rencontre a permis d'approfondir la préparation de la 5ème réunion régionale d'échanges militaires, qui doit se dérouler début octobre.

Au même moment, à Macapa (une ville située à 400 km de Belém), un détachement du 3ème REI défilait aux côtés du 34ème Bataillon d'infanterie de jungle. Ce fut pour le 3ème REI une occasion de plus de côtoyer ce bataillon brésilien qui est habituellement déployé le long de l'Oyapock, à la frontière avec la Guyane, et avec lequel des liens d'amitié et de coopération ont été noués ces dix dernières années.

Sources : EMA

Droits : Ministère de la Défense et des anciens combattants

Hymne officiel. Les marins vont pouvoir chanter

Le Télégramme, 20 septembre 2011 - [6 réaction\(s\)](#)



Hymne officiel. Les marins vont pouvoir chanter.

Les paroles mises en musique ont été interprétées pour la première fois à Brest, lors de la visite d'adieux de l'amiral Forissier, lui-même à l'origine de la création de cet hymne. Photo S.J.

Mais qu'est-ce qu'ils chantaient auparavant ? Rien ou pas grand-chose. Ça y est, la Marine nationale a son hymne officiel depuis cet été. Classique mais efficace.

<http://videos.letelegramme.com/player.php?sig=iLyROoaf2uyn&overlay=1&rub=0>

Avant cet hymne, les marins de la Royale n'avaient pas grand-chose à se mettre sur la glotte. Quelques marches militaires pas très enthousiasmantes, des chansons de corsaires ou de la marine en bois mais rien à entonner lors des cérémonies officielles.

Appel en interne

C'est Pierre-François Forissier, le précédent chef d'état-major de la Marine (parti la semaine dernière) qui a lancé l'idée d'un chant officiel au début de l'année. Un appel à contribution auprès de l'ensemble du personnel de la Marine a été effectué à terre et sur les bateaux. Au final, dix-neuf propositions sont sorties d'une première sélection. Épaulé par Didier Decoin, président des écrivains de marine et secrétaire général de l'Académie Goncourt, le chef d'état-major de la Marine a présidé un jury représentant l'ensemble des forces et des grades.

C'est le texte du lieutenant de vaisseau Christian Beauval, officiant au Cross Méditerranée, qui a été choisi, la musique ayant été composée par le chef de la musique des équipages de la flotte de Brest, Didier Descamps. L'enjeu de cette création était de proposer un air capable d'être chanté dans le cadre de cérémonies diverses, avec un texte facilement mémorisable par tous, à tous les âges. La dimension emphatique ou religieuse des hymnes des marines étrangères n'a pas été retenue. Au final, l'hymne choisi est de facture plutôt classique, sans surprise et tout à fait calibré pour les cérémonies les plus officielles.

Dès la formation initiale

«Il sera appris au moment de la formation initiale et aura vocation à être chanté au cours de nos cérémonies», encourageait, dès cet été, Pierre-François Forissier. «Favoriser la cohésion et la fierté d'appartenir à la Marine», appuyait l'amiral dans le cadre du plan «Être marin». Pas encore de clip officiel dans le sillage des valeureux «Marins d'Iroise» mais déjà une vidéo, tournée au cours de la cérémonie de départ du chef d'état-major, au centre d'instruction naval de Brest. L'honneur de chanter pour la première fois cet hymne revenait, il y a une douzaine de jours, aux élèves de la promotion 2011 de l'École navale.

- Stéphane Jézéquel

L'hymne officiel

**Marins rejoins ton équipage
Tu es paré pour la mission
Bientôt commence l'appareillage
Du patrouilleur au porte-avions
Marin au cours de ton voyage
Tu hisses notre pavillon
Au loin très haut
Tu portes l'image de la France
Aux autres nations
Honneur, Valeur et Discipline
Mis au service de la Patrie
C'est la devise de la Marine
Qui s'est inscrite dans ta vie
C'est la devise de la Marine
Qui s'est inscrite dans ta vie**

Le texte de l'hymne officiel a été écrit par le lieutenant de vaisseau Christian Beauval (Cross Méditerranée) et la musique composée par le chef de Musique Didier Descamps, un Brestois. Dix-neuf textes rédigés par des marins, civils et militaires de tous grades ont été retenus après une première sélection. Ces propositions ont ensuite été soumises à un jury que co-présidé par l'amiral Forissier et Didier Decoin, président des Écrivains de Marine et Secrétaire Général de l'Académie Goncourt.

Pour la partition, cliquer [ici](#). Pour écouter l'hymne, cliquer [ici](#).

Des concerts au profit des blessés de l'armée de terre

22.09.2011 - Des concerts au profit des blessés de l'armée de Terre...

L'initiative est partie de Tours, du Commandement des écoles et lycées de l'armée de terre (on dit désormais DRHAT-Tours). L'ensemble des « cordes et voix magiques d'Ukraine, Tsarivny », de "renommée mondiale", a accepté de participer à une tournée qui se déroulera entre le 30 septembre et le 21 octobre 2011.

Cette tournée aura lieu dans dix des vingt-cinq organismes de formation de l'armée de Terre et s'achèvera dans la capitale par un gala de prestige, le 21 octobre, au Cercle national des armées. Les bénéfices récoltés seront remis au général d'armée (2S) Thorette, président de l'association « Terre fraternité »

Le programme:

Lundi 3 octobre : EEM Compiègne (théâtre impérial)

Mercredi 5 octobre : LM Saint-Cyr-l'École

Jeudi 6 octobre : Ecole des Transmission (ex-ESAT) Chateaugiron (près de Rennes)

Vendredi 7 octobre : PNM La Flèche (Église Saint-Louis)

Samedi 8 et dimanche 9 octobre : CDE Tours (Hôtel du Grand Commandement)

Lundi 10 octobre : EM Bourges (Abbaye de Noirlac)

Mardi 11 octobre : EM Bourges (Église d'Abigny-sur-Ners)

Mercredi 12 octobre : EM Bourges (Église Saint-Bonnet)

Jeudi 13 octobre: LM Aix-en-Provence

Vendredi 14 octobre : EM Draguignan

Dimanche 16 octobre : CNEC Collioure (salle des fêtes)

Lundi 17 octobre : ETAP Pau (théâtre municipal)

Mardi 18 octobre : Ecole du Génie d'Angers

Mercredi 19 octobre : Écoles de Coëtquidan (amphithéâtre)

Jeudi 20 octobre : ENSOA Saint-Maixent

Vendredi 21 octobre : Gala de prestige à Paris (Cercle national des Armées)

Contact: lieutenant-colonel Fusalba au 02 36 03 00 44. Tarifs: de 10€ à 20€.

C.O. : 11e titre mondial pour Thierry GUEORGIU

Mise à jour : 24/08/2011 17:47 - Auteur : Sirpa gendarmerie

Sacré pour la 1re fois de sa carrière en longue distance le 17 août, l'aspirant GUEORGIU a récidivé deux jours plus tard sur la moyenne distance. Le lendemain, les relayeurs français ont enfin décroché le titre mondial du relais.



Après le double podium inédit réalisé le 17 août par l'aspirant Thierry GUEORGIOU (RGIF – GBGM - ESMHN) et l'aspirant François GONON (RGIF – GBGM - ESMHN), respectivement 1er et 3e de l'épreuve longue distance, les deux sportifs français étaient très attendus pour la suite des épreuves des championnats du Monde de course d'orientation, disputés cette année sur le site de SAVOIE GRAND REVAR (SAVOIE).

Sans trop de surprise, l'ASP. GUEORGIOU a réitéré son exploit vendredi 19 août sur la moyenne distance, avec plus de deux minutes d'avance sur son dauphin, le Suédois Peter ÖBERG. Le gendarme, par ailleurs leader du Nature-Orientation SAINT-ÉTIENNE, remporte ainsi le 9e titre mondial de sa carrière, le second de la semaine... en attendant le relais ! L'ASP. GONON, auteur malheureux d'une erreur sur la 19e des 21 balises, rate le podium et se classe 6e.

Ultime épreuve de ces championnats du monde, le relais s'est couru le lendemain, samedi 20 août. L'enjeu était de taille pour l'équipe de France masculine, qui n'avait jamais obtenu ce titre. Après les mésaventures survenues sur les éditions précédentes, cette année, rien n'est venu barrer la route vers la victoire des relayeurs français. Les aspirants GUEORGIOU et GONON, complétés par Philippe ADAMSKI ont en effet dominé l'épreuve et décroché l'or mondial avec plus de quatre minutes d'avance sur leurs poursuivants norvégiens. Les Suédois terminent 3e.

L'ASP. GUEORGIOU, auteur du relais final, obtient ainsi le 10e titre mondial de sa carrière*, le 3e de cette semaine mémorable. Cet incroyable palmarès fait de lui le meilleur orienteur de tous les temps et le place parmi les plus grands sportifs français, toutes disciplines confondues. Dans le cadre de son contrat de sportif de haut niveau avec la Gendarmerie, qui prendra fin dans quelques jours, l'orienteur aura porté haut les couleurs de notre Institution.

* L'ASP. GUEORGIOU comptabilise 10 titres mondiaux : champion du monde sur la moyenne distance en 2003, 2004, 2005, 2007, 2008, 2009 et 2011, en sprint en 2007, sur longue distance en 2011 et enfin par équipe en 2011.

Droits : A/C Didier GROSHENS - Conseiller technique militaire de course d'orientation - Garde Républicaine.

19.09.2011

Les « Cagous » du 2e Rima ont vu le jour ce matin



Les « Cagous » ? C'est le nom d'un oiseau vivant exclusivement en Nouvelle Calédonie et qui a inspiré le caporal-chef Sébastien Fel, entraîneur du tout nouveau club de rugby du 2e Rima et conseiller technique régional militaire.

Pour marquer la création du club (déjà 70 Cagous en sont membres) et en mémoire de leurs deux camarades morts pour la France en Afghanistan (Alexandre Rivière et Cyril Louaisil), les compagnies du régiment ont organisé un tournoi de rugby à 7. Ce premier trophée des Cagous a été organisé avec le soutien de la ville de Champagné. Après un spectacle de danse polynésienne et le aka (voir ci-dessus, photo 2e Rima) de l'équipe de rugby du régiment, les 6 compagnies se sont affrontées tou

La France reconnaissante au Bretagne





Laury Thilleman était hier à bord d'un C-135FR du **Bretagne**. Miss France 2011 a pu effectuer un vol Istres-Evreux, et ravitailler plusieurs types d'avions au-dessus de Perpignan.

Prochaine étape, l'Afghanistan ?

(photos Sirpa Air)

PUBLIE PAR MAMOUTH LEADER A L'ADRESSE [9/23/2011 07:50:00 AM](#)